

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/MIN(98)/WS/M/1

19 juin 1998

(98-2496)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Genève, 18 et 20 mai 1998

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE

tenue au Centre William Rappard  
les 18 et 20 mai 1998

Président: M. Pascal Couchepin (Suisse)

1. Le Président, ouvrant la première séance de travail, a rappelé que ces séances étaient destinées à offrir aux Ministres l'occasion d'échanger librement leur point de vue sur le point 1 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'examen des activités de l'OMC. Il a invité les Ministres à être brefs en s'efforçant de ne pas parler plus de trois minutes par intervention, et à ne pas répéter les déclarations ayant déjà été distribuées. Il a également rappelé que la séance de travail en cours serait consacrée à un débat sur la première partie du point 1 de l'ordre du jour, relative à la mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC et des Décisions ministérielles.

2. Le représentant du Japon a dit que, d'une façon générale, l'OMC fonctionnait de manière efficace dans des domaines tels que la libéralisation et le règlement des différends. Il était essentiel que tous les Membres fassent preuve de bonne foi dans la mise en œuvre des Accords, afin de renforcer la fiabilité de l'organisation. Comme le montrait l'expérience des cinquante dernières années, il n'existait pas d'alternative au système commercial multilatéral pour développer l'économie mondiale, et il était important que tous les Membres réaffirment, en cette occasion, la primauté de ce système. La tendance récente à une intégration régionale devait se poursuivre de telle sorte que le système commercial multilatéral en soit renforcé et non affaibli. De nombreux accords importants avaient été conclus récemment, comme l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), et des travaux étaient en cours dans de nouveaux domaines tels que le commerce et l'investissement. Ces activités étaient des pas importants en vue des travaux futurs de l'OMC. Le Japon était favorable à l'ouverture de larges négociations sur la libéralisation, portant sur domaines tels que les règles en matière d'investissement et les droits de douane appliqués aux produits industriels, outre le programme incorporé. S'agissant de la question de la mise en œuvre, il était primordial que tous les Membres respectent fidèlement les Accords de l'OMC, et en particulier qu'ils appliquent fermement les accords conclus dans des domaines comme la protection des droits de propriété intellectuelle et les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Le Ministère du commerce international et de l'industrie du Japon (MITI) était disposé à fournir l'assistance technique requise, par exemple à former des fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle. Pour que la mise en œuvre puisse s'effectuer de manière suivie, il était aussi important de mieux faire connaître au public les règles et les activités de l'OMC.

3. S'agissant du commerce électronique, l'intervenant a dit que ce type d'échanges pouvaient favoriser les activités de coopération étrangère et promouvoir de nouvelles formes de commerce. Le monde du commerce électronique ignorait les frontières, et l'OMC devait entreprendre sans tarder d'en étudier les aspects commerciaux. Le Japon soutenait la proposition prévoyant que l'on maintienne pour le moment le statu quo concernant les droits de douane et que l'on reprenne l'examen de cette question une fois que l'étude de l'OMC serait achevée, dans la perspective de promouvoir le commerce électronique à l'échelle internationale. Pour le Japon, le problème majeur qui se posait

dans le cadre du Cycle d'Uruguay était celui de l'agriculture. En dépit d'une opposition intérieure extrêmement vigoureuse, le Japon mettait en œuvre l'Accord sur l'agriculture. Ayant convenu d'un accès minimal dans le contexte d'une production intérieure excédentaire, il se trouvait dans une situation délicate sur le plan national. L'agriculture n'était pas son point fort, mais malgré cette situation le Japon poursuivait la mise en œuvre de l'Accord. Il ne s'était jamais écarté de sa ligne de conduite jusqu'à présent, et il espérait que les Membres sauraient tenir pleinement compte de ces circonstances.

4. Le représentant des États-Unis a déclaré que le public soutiendrait les nouveaux accords si les Membres pouvaient montrer que les accords actuels étaient pleinement respectés et appliqués. Les Membres avaient la responsabilité de faire en sorte que le public comprenne mieux le fonctionnement et les Accords de l'OMC. Le public avait tendance à cristalliser son attention sur les échecs ou les événements qu'il percevait comme tels dans les différents domaines commerciaux. Il incombait donc aux Membres de mieux sensibiliser le public aux éléments qui pouvaient être positifs dans les arrangements commerciaux. Cette question serait d'ailleurs évoquée par le Président des États-Unis dans le discours qu'il prononcerait à l'occasion du cinquantième anniversaire du système commercial. Les années à venir allaient être d'une importance critique pour tous les Membres. Plusieurs échéances devaient être respectées, par exemple dans le cadre des Accords sur les ADPIC et sur l'évaluation en douane - deux des nombreux instruments qui constituaient l'infrastructure du système commercial. Si ces accords ne parvenaient pas à fonctionner, les Membres en subiraient les conséquences. L'absence de protection des droits de propriété intellectuelle paralysait l'innovation et l'investissement; parallèlement, des pratiques déficientes dans le domaine de l'évaluation en douane et des droits de douane favorisaient la corruption et réduisaient la valeur des concessions que les Membres avaient durement négociées en matière d'accès aux marchés. S'agissant de l'agriculture, on avait souvent demandé à l'intervenant si l'OMC était une bonne chose pour l'agriculture des États-Unis et si ses règles suffisaient à donner aux producteurs et aux consommateurs la confiance dont ils avaient besoin pour entrer sur les marchés mondiaux. L'intervenant avait toujours répondu par l'affirmative, mais il fallait admettre que certaines mesures prises notamment dans le domaine de l'agriculture risquaient de compromettre le système. Les États-Unis constataient que plusieurs affaires importantes en la matière avaient été soumises au processus de règlement des différends, mais que malheureusement, dans deux de ces cas, la partie perdante n'avait pas encore pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC. On avait souvent dit que le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends était l'un des plus grands succès du Cycle d'Uruguay. Si l'OMC entendait conserver sa crédibilité, ses Membres devaient respecter leurs obligations. Les pays trouvaient des moyens de plus en plus ingénieux pour ne pas ouvrir leurs marchés. On prenait désormais des mesures au nom de la protection du consommateur ou en vertu de règlements sur la santé qui n'avaient aucun fondement sanitaire ou scientifique, et dont le seul effet réel était de compromettre la confiance des consommateurs. Ce n'était bon ni pour les producteurs nationaux ni pour les marchés internationaux, et encore moins pour l'OMC.

5. Le Comité de l'agriculture avait entrepris de mener des travaux approfondis sur les questions de mise en œuvre afin d'aider les Membres à se préparer aux négociations qui s'ouvriraient à l'occasion de la troisième session de la Conférence ministérielle, et de faire en sorte que le public soutienne davantage la poursuite des réformes. Les Membres avaient réussi à ouvrir leurs marchés en appliquant les réductions de droits de douane dont ils étaient convenus dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Ils avaient établi des contingents tarifaires et, dans la plupart des cas, les échanges commerciaux n'étaient pas limités par des prescriptions arbitraires. Les pays avaient modifié leurs politiques en matière de subvention afin de respecter les limites quantitatives fixées dans l'Accord, ainsi que les mesures qui ne pouvaient être scientifiquement justifiées. Les résultats étaient éloquentes. Le commerce avait progressé et les Membres constataient que leurs politiques intérieures se rationalisaient. Aux États-Unis, la loi de 1996 sur l'agriculture prévoyait d'importantes réductions des subventions et supprimait l'essentiel de l'aide intérieure destinées à orienter la production; cette loi allait bien au-delà des engagements actuels pris dans le cadre de l'OMC. Les États-Unis souhaitaient

travailler avec d'autres pays à la poursuite du processus de réforme. L'intervenant approuvait les orateurs qui estimaient qu'une évaluation de la mise en œuvre contribuerait à guider les Membres dans leur progression. Une nouvelle réduction des droits de douane, l'éventuelle élimination des contingents tarifaires et une meilleure administration de ce domaine constitueraient des facteurs déterminants de l'accès aux marchés. Les États-Unis pouvaient proposer de nouvelles manières de renforcer les disciplines établies dans différents domaines, depuis les subventions nationales jusqu'au fonctionnement des entreprises commerciales d'Etat, en passant par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le 20 mai, les Membres allaient mettre en place un processus important pour 1999. Les questions de procédure étaient désormais réglées, et il convenait à présent d'aborder les questions de fond. Il était évident, pour les États-Unis, que l'expérience acquise en matière de mise en œuvre aiderait à déterminer les stratégies ultérieures.

6. Le représentant de l'Australie estimait également qu'il était nécessaire de mener le processus de mise en œuvre à son terme. Il se réjouissait en outre du fait que les deux premiers orateurs aient abordé sans hésiter la question de l'agriculture. Inclure l'agriculture dans le domaine de compétence de l'OMC constituait une excellente avancée; ce thème occupait à présent sa véritable place au coeur des débats de l'organisation. Alors même qu'elle fêtait le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, l'OMC ne disposait que d'un budget fort modeste de 80 millions de dollars EU, et obtenait néanmoins des résultats remarquables pour des ressources aussi limitées. C'était, d'une certaine façon, le forum qui convenait le mieux au monde pour faire progresser le niveau de vie de tous les peuples, car il permettait d'améliorer les règles établissant un commerce multilatéral loyal, et d'instaurer ainsi un système dans lequel tout le monde était gagnant. Toutefois, on n'atteindrait cet objectif qu'en conservant la dynamique des activités de l'OMC. Le point de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre était entièrement consacré aux activités en cours. En fait, les questions de mise en œuvre et les futurs travaux de l'OMC constituaient les deux faces de la même médaille. Ainsi, l'Australie se réjouissait de constater que le Japon avait loyalement ouvert 8 pour cent de son marché intérieur du riz à la concurrence et aux importations en provenance des États-Unis, de l'Australie et d'autres pays. Néanmoins, cela signifiait aussi que 92 pour cent de ce marché restait fermé. Cette situation devait nécessairement faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux à venir.

7. Pour l'Australie, la conclusion des négociations menées en matière d'agriculture et de services dans le cadre de l'Accord de Marrakech était une question qui relevait tout autant de la mise en œuvre que des travaux futurs. En dépit de tous les obstacles, l'OMC avait triomphé de ce défi - et défi il y avait véritablement, car il s'agissait d'un processus extrêmement important qui allait se conclure pendant le déroulement même de cette deuxième Conférence ministérielle de 1998. Finalement, l'effort avait été payant. Ce que les Membres avaient déclaré à cette occasion était exactement ce qu'ils avaient été tenus de faire en rentrant chez eux. Ainsi, depuis la réunion de Singapour, le gouvernement australien était parvenu à faire adopter par le Parlement l'abolition du droit de douane sur le sucre, qui était à présent ramené à zéro. Les agriculteurs australiens qui produisaient du sucre n'avaient pas été contents, mais à présent ce secteur s'était modernisé et ses exportations progressaient dans le monde entier. L'Australie entendait donc conserver cet élan. L'OMC était une organisation fort utile, et il ne fallait pas la laisser glisser vers le statu quo. Si trente et un pays frappaient à sa porte, c'était parce que cette organisation représentait véritablement quelque chose, parce qu'elle facilitait le commerce dans le monde. L'OMC devait donc aller de l'avant. Certes, il y avait des problèmes et des dérapages, certaines mesures non tarifaires étaient parfois fortement inspirées de l'esprit d'entreprise, et les Membres n'étaient pas innocents à cet égard. Mais en fin de compte, la bonne voie était celle d'une mise en œuvre concrète des accords, et les travaux futurs consistaient, pour l'OMC, à conserver son élan pour entrer dans le nouveau millénaire.

8. Le représentant de la Hongrie a estimé que dans l'ensemble, le processus de mise en œuvre était satisfaisant. Évoquant le mécanisme de règlement des différends, qui était l'une des pierres angulaires de l'OMC et qui distinguait celle-ci de nombreuses autres organisations internationales,

l'intervenant a dit que ce mécanisme avait bien fonctionné, et qu'il avait considérablement renforcé la crédibilité de l'organisation et amélioré son image. La Hongrie se réjouissait tout particulièrement de constater que l'objectif premier du mécanisme, qui consistait à arriver à une solution positive aux différends, semblait avoir été atteint. Il était significatif à cet égard que le nombre d'affaires dans lesquelles les parties avaient trouvé une solution mutuellement acceptable soit considérablement supérieur au nombre d'affaires dans lesquelles on avait dû constituer un groupe spécial et faire intervenir l'Organe d'appel. Toutefois, il restait dans certains domaines des problèmes qui revêtaient beaucoup d'importance pour la Hongrie. Il était notamment regrettable qu'on ne soit pas encore parvenu à s'entendre sur les questions les plus systémiques, et que les travaux du Comité des accords commerciaux régionaux aient pris du retard au point de compromettre l'examen des accords notifiés. La Hongrie souhaitait tout particulièrement que soit instaurée une protection adéquate pour les différentes indications géographiques; elle espérait que des progrès seraient accomplis dans ce domaine, et notamment qu'on établirait un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques concernant les vins. Il restait aussi beaucoup à faire dans le domaine des activités commerciales d'Etat; à cet égard, la tâche principale consistait à renforcer et à clarifier les règles actuelles. Il faudrait entreprendre de nouveaux efforts pour s'assurer que les règles et les principes de l'OMC étaient bien respectés.

9. Selon le représentant de la Nouvelle-Zélande, on pouvait estimer que la plupart des Membres avaient pris très au sérieux leurs responsabilités en matière de mise en œuvre. Toutefois, il fallait reconnaître que si les Membres étaient très forts pour parler des grands principes de libéralisation commerciale, ils l'étaient encore davantage pour réduire à un minimum les mesures de libéralisation susceptibles de leur incomber. Aussi, dans leur examen des questions de mise en œuvre et des travaux futurs, les Membres devaient-ils résolument garder à l'esprit le fait que l'OMC avait pour vocation de libéraliser le commerce, et qu'ils devaient agir en conséquence. Lors de l'examen des questions de mise en œuvre, les Membres devaient déterminer quelles étaient les règles antérieures au Cycle d'Uruguay qui n'étaient plus vraiment suffisantes dans le nouvel environnement issu de ce Cycle. Ils devaient également se pencher sur des questions qui n'avaient pas été abordées dans le cadre du Cycle d'Uruguay, mais qui avaient été portées à leur attention au cours de la mise en œuvre, comme par exemple l'administration des régimes visant les contingents tarifaires. Les Membres devaient en outre relever les cas dans lesquels on avait clairement constaté, au cours de la mise en œuvre, que certains engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay n'avaient pas une portée suffisante. Tous les points ayant posé problème pendant la mise en œuvre devaient être répertoriés et inscrits à l'ordre du jour des travaux à venir. Il ne servait à rien d'épiloguer sur le Cycle d'Uruguay et de tenter de défaire ce qu'on avait alors accompli.

10. Le représentant de l'Égypte a souligné l'importance de mettre pleinement en œuvre les Accords de l'OMC: seul cet acte fondamental pouvait garantir la crédibilité et l'efficacité du système commercial multilatéral. Le processus de mise en œuvre s'accompagnait de nombreuses difficultés et représentait même de véritables défis pour l'Égypte et les pays en développement, notamment dans les domaines de la lutte contre le dumping, des réglementations et des normes techniques, des mesures sanitaires et phytosanitaires, et du programme d'intégration des textiles et des vêtements dans le cadre de l'OMC. Certains problèmes découlaient aussi du fait que la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires n'était pas appliquée, et que les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement n'étaient que rarement mises en œuvre. L'Égypte a rappelé en outre l'importance d'assurer un suivi effectif des résultats de la Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés. Dans ce contexte, elle a demandé qu'une partie distincte du Rapport annuel de l'OMC soit consacrée à l'état d'avancement du processus de mise en œuvre dans tous les domaines relevant de la compétence de l'organisation, afin qu'on puisse apprécier les problèmes et formuler des recommandations visant à les résoudre. L'intervenant a insisté sur l'importance de garantir la transparence dans tous les aspects et les domaines des travaux de l'OMC. Ce point était crucial si l'on voulait que les activités de

l'organisation soient mieux connues et mieux comprises du public, en particulier dans les pays en développement, et que l'opinion publique soit convaincue du fait que l'OMC n'œuvrait ni dans le mépris ni à l'encontre des intérêts de chacun.

11. Le représentant de la Grèce a dit que pour entamer ce débat, qui allait mener les Membres vers un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'OMC, il était manifestement nécessaire de prendre en compte l'expérience acquise au cours des trois dernières années. La Grèce estimait qu'il convenait d'accorder une attention particulière à l'agriculture, étant donné l'importance considérable de ce domaine pour tous les pays. L'intervenant était convaincu qu'on devait davantage consolider l'ensemble des progrès accomplis jusqu'à présent à cet égard avant d'entamer de nouvelles négociations. Ainsi la "clause de paix" prévoyait-elle, par exemple, que les Membres devaient faire un usage modéré des mesures compensatoires. Or dans la pratique, cette mesure avait été abondamment appliquée, dans des circonstances qui n'étaient pas toujours justifiées. Selon la Grèce, il s'agissait là d'une violation directe des engagements pris à ce titre. Lorsqu'on réviserait l'Accord sur l'agriculture, il faudrait élaborer des règles plus strictes pour éviter le recours injustifié à cette mesure. La réforme des politiques agricoles allait prendre du temps et s'accompagnerait très souvent d'ajustements difficiles. Il faudrait notamment, comme il était indiqué dans le préambule de l'Accord, prendre en compte différents facteurs tels que la protection de l'environnement, la protection du consommateur, l'évaluation des conséquences possibles sur le revenu des producteurs, la préservation de l'équilibre social, ainsi que le respect des règles sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. La Grèce accordait une importance particulière à l'article concernant les paiements directs prévus dans les programmes de production limitée. Lors des négociations du Cycle d'Uruguay, ces dispositions, dont le but était de faciliter le processus d'ajustement et l'adaptation des politiques agricoles, n'avaient pas été conçues comme des mesures transitoires; elles formaient au contraire un élément permanent de l'Accord. Toute tentative de les affaiblir ne pourrait avoir que des effets néfastes sur la réforme des politiques agricoles.

12. Les subventions directes aux exportations faisaient déjà l'objet de disciplines strictes. Toutefois, contrairement aux engagements qui avaient été pris, et après plus de trois années de mise en œuvre, les Membres ne s'étaient pas encore dotés de disciplines internationales en matière de concession et de garantie des crédits à l'exportation. Il était primordial que tous les Membres respectent cet engagement. L'intervenant souhaitait aussi attirer l'attention des participants sur la relation entre les politiques agricoles et l'environnement. La libéralisation du commerce et la réforme des politiques agricoles avaient très souvent sur cette relation des conséquences fort complexes, qui n'étaient pas toujours positives. C'est pourquoi il convenait d'adopter une démarche globale pour analyser la nature d'une telle relation. À cet égard, il faudrait accorder une attention particulière aux régions les moins avancées, et notamment aux pays dans lesquels l'agriculture contribuait à empêcher les migrations internes. La santé publique, la sécurité alimentaire et la protection du consommateur devaient être replacés au centre des préoccupations des Membres. Il fallait assurer une protection sanitaire et phytosanitaire suffisante sans pour autant créer d'inutiles obstacles au commerce. Une base scientifique, une bonne évaluation des risques et le respect de la transparence étaient autant d'éléments entrant dans la composition du mécanisme qui permettrait de garantir cet équilibre. Il convenait d'accorder une protection suffisante au consommateur et de tenir compte de ses préoccupations.

13. Le représentant de l'Irlande a déclaré qu'il souhaitait mettre l'accent sur la nécessité de continuer à améliorer la qualité du dialogue entre pays développés et pays en développement au sein de l'OMC. La première condition de ce dialogue était que les pays devaient véritablement s'attacher à s'écouter mutuellement et à comprendre leur point de vue respectif. Les pays développés Membres devaient absolument entendre ce que les représentants des pays en développement Membres s'efforçaient tant de leur dire. Ils devaient admettre la réalité en reconnaissant que les bienfaits de la libéralisation n'étaient toujours pas équitablement répartis, comprendre les efforts considérables que la mise en œuvre du Cycle d'Uruguay demandait en particulier aux pays les moins avancés, et contribuer

à convaincre le monde en développement que les négociations de l'OMC pouvaient réellement être favorables à chacun au lieu de ne renforcer que la position des plus forts. Naturellement, le dialogue devait s'établir dans les deux sens. Les dirigeants des pays en développement devaient pour leur part faire comprendre à leur peuple que la mondialisation était une réalité qu'on ne pouvait ignorer ni même repousser, et qu'il convenait de l'organiser de manière à en retirer le maximum de bienfaits pour des coûts minimaux. Faire de l'OMC un bouc émissaire, en le laissant apparaître comme un ennemi, était une grave erreur. Il fallait au contraire affirmer et défendre des points de vue légitimes afin d'aider l'OMC à devenir une organisation d'avant-garde tout en préservant le sens de la solidarité entre ses Membres.

14. Les deux piliers sur lesquels les Membres devaient se fonder étaient l'accès aux marchés et le développement de la capacité d'échanges. La Réunion de haut niveau tenue en octobre 1997 était importante à ces deux égards, et il fallait conserver cette dynamique. Les initiatives en matières d'accès aux marchés annoncées lors de la Réunion de haut niveau devaient être mises en œuvre dans les meilleurs délais, et l'intervenant approuvait pleinement l'appel que le Directeur général avait lancé aux pays développés Membres pour qu'ils prennent de nouvelles mesures pertinentes en la matière. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, créé à l'intention des pays en développement, était aussi une initiative judicieuse. Il fallait éviter que les organisations ne gaspillent leurs efforts ou que leurs travaux ne se chevauchent; en revanche, les Membres devaient aller beaucoup plus loin dans l'élaboration d'une démarche positive et cohérente qui fasse véritablement la différence sur le terrain. Si les trois jours passés à Genève pouvaient réellement améliorer la qualité du dialogue, ce temps n'aurait pas été perdu.

15. Le représentant de la Norvège a dit que le principal enjeu pour l'avenir consistait à faire en sorte que le système commercial multilatéral soit utile à tous les Membres. On devait tenir dûment compte de l'objectif d'un développement durable défini dans le préambule de l'Accord sur l'OMC. Le programme incorporé de l'OMC contenait certains principes directeurs concernant le futur développement du système commercial multilatéral, notamment dans les domaines de l'agriculture et des services. À l'instar de l'Australie, la Norvège considérait que cette question relevait de la mise en œuvre. Dans l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, les Membres étaient convenus d'engager des négociations afin de poursuivre le processus de réforme agricole, l'objectif à long terme étant de parvenir progressivement à des réductions substantielles du soutien et de la protection. Néanmoins, si ces réductions pouvaient être substantielles, cela ne signifiait nullement que les aides à l'agriculture seraient supprimées. Les négociations à venir ne pouvaient constituer qu'un simple pas dans cette direction. En outre, toute réduction dépendrait des différents facteurs et conditions énoncés à l'article 20, et en particulier de considérations non commerciales telles que la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Comme la Norvège l'avait souligné au cours du Cycle d'Uruguay, ces considérations restaient pour elle des éléments fondamentaux de sa politique agricole, qui concernaient non seulement la sécurité alimentaire mais aussi d'autres domaines comme l'environnement, les politiques rurales et les questions sociales. La notion de multifonctionnalité reposait, pour une large part, sur ce genre de considérations. Le Sommet mondial de 1996 sur l'alimentation avait mis en relief l'importance de la production alimentaire dans les régions à faible potentiel. Cette production pourrait nécessiter un soutien et une protection considérables. C'est pourquoi, tout en préservant le système commercial et en protégeant les intérêts des pays en développement, il conviendrait de placer la notion du caractère multifonctionnel de l'agriculture au centre des futures délibérations. La Norvège souhaitait participer à un vaste processus d'analyse de ces questions.

16. Le Cycle d'Uruguay s'était achevé par l'instauration d'un accord-cadre sur les services. Depuis lors, les Membres étaient parvenus à conclure des accords visant à améliorer l'accès aux marchés dans d'importants secteurs. Ils s'étaient engagés à poursuivre les négociations dans tous les secteurs, y compris les services de transport maritime, l'objectif étant de faire en sorte que l'AGCS devienne un cadre global régissant l'ensemble du commerce des services. Il faudrait intensifier les

travaux portant sur plusieurs autres domaines, notamment les politiques en matière d'environnement, d'investissement et de concurrence, et les conclure largement à temps pour qu'ils puissent être inclus dans les travaux préparatoires de la Conférence ministérielle qui seront effectués en 1999. L'intervenant était d'accord avec le Directeur général sur le fait qu'il fallait donner un élan politique aux travaux concernant le commerce et l'environnement, et il appuyait l'idée d'organiser une réunion de haut niveau sur cette question. En outre, les Membres devraient envisager d'entreprendre de nouveaux efforts pour faire mieux respecter la prééminence des règles de droit établies par l'OMC en matière de commerce international. S'agissant du commerce électronique, l'intervenant a estimé que ce type d'échanges prenait une importance croissante et ouvrait d'immenses perspectives au commerce mondial. La Norvège était favorable à ce que l'OMC soit chargée de faire respecter ses règles en matière de non-discrimination et de transparence sur les marchés électroniques.

17. Pour préserver la crédibilité du système commercial et répondre aux attentes légitimes exprimées par le public, il était manifestement nécessaire d'étudier plus en détail la meilleure manière d'intégrer des éléments qualitatifs - tels que la santé et l'environnement - au système commercial multilatéral. Les travaux de fond en la matière avaient tout d'abord été menés dans d'autres institutions internationales. Il était toutefois important que tous les Membres s'efforcent de continuer à améliorer le cadre global déjà établi dans ce domaine. L'organisation - et ses Membres - devaient délibérément tenter de s'opposer à la marginalisation des pays les plus pauvres dans le commerce international. Sans une pleine intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, l'OMC ne pourrait jamais devenir une organisation véritablement mondiale. Une assistance technique coordonnée de toutes les institutions compétentes serait fort utile à cet égard. Pour améliorer la prévisibilité et les possibilités de faire des projets à long terme à l'OMC, les Membres devraient faire en sorte que ces activités soient couvertes par le budget ordinaire de l'organisation. Outre l'assistance technique, il fallait améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. L'intervenant avait noté avec intérêt l'idée proposée par le Directeur général qui visait à éliminer tous les droits de douane sur les produits provenant des pays les moins avancés; il estimait que les pays développés ainsi que les pays en développement les plus avancés devaient s'efforcer de concrétiser cette idée dans toute la mesure du possible. Quant au processus d'accession, il était essentiel si l'organisation voulait acquérir une vocation véritablement mondiale. Trente et un pays étaient actuellement candidats à l'accession, et plusieurs d'entre eux étaient des pays de grande envergure. La Norvège était favorable à une accession rapide de ces pays à l'OMC, dès lors que ceux-ci auraient accepté les règles de l'organisation et seraient disposés à prendre d'importants engagements en matière d'accès aux marchés. Il faudrait s'efforcer de faire preuve d'indulgence en fixant les conditions auxquelles les pays en développement, et tout particulièrement les pays les moins avancés, seraient autorisés à accéder à l'OMC.

18. Dans la Déclaration ministérielle de Singapour, les Membres s'étaient clairement engagés à observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues, que la plupart d'entre eux avaient d'ailleurs déjà acceptées. L'OIT menait à cet égard d'importants travaux que l'intervenant espérait voir déboucher sur l'adoption d'une déclaration sur les normes du travail lors de la conférence de l'OIT, au mois de juin. Pour assurer le suivi d'une telle déclaration, la Norvège entendait prendre l'initiative d'organiser un séminaire à Genève, auquel elle souhaitait voir participer l'OIT ainsi que les Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED. Ce séminaire aurait pour tâche de faire apparaître un consensus sur le fait que l'ouverture du commerce et la mondialisation devaient aboutir non seulement à la création de richesses économiques, mais aussi à la reconnaissance de normes fondamentales du travail. L'OMC avait son propre rôle à jouer dans ce domaine. En abordant elle-même cette question, elle contribuerait à conserver le soutien des Membres envers le système commercial multilatéral et à éviter l'application de sanctions unilatérales ou de mesures protectionnistes. La Norvège estimait que de telles normes devraient être intégrées dans le cadre de l'OMC. Par ailleurs, elle accordait une priorité absolue à une mise en œuvre complète et rapide des Accords de l'OMC. La crédibilité et le bon fonctionnement du système commercial multilatéral dépendaient tout autant de la capacité des Membres à mettre en œuvre ces accords que de leur aptitude à faire face à de nouveaux enjeux. Étant

donné que le système ne pouvait fonctionner sans le plein appui des Membres, chacun d'eux - quel que soit son niveau de développement - se trouvait en position de demandeur dès qu'il s'agissait de passer à la mise en œuvre. Quant à la question de la transparence, l'intervenant a rappelé que c'était l'un des principes fondamentaux de l'OMC, qui s'étendait à la notification des lois et réglementations nationales ainsi qu'aux modifications de celles-ci. En outre, ce principe voulait qu'on associe la société civile aux débats sur la politique commerciale, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. Toute violation des prescriptions en matière de notification devait être sanctionnée, et la Norvège appelait à un renforcement des disciplines. L'intervenant a cependant reconnu que si le respect de ces prescriptions n'était pas toujours absolu, c'était souvent en raison de problèmes administratifs, en particulier dans les pays les moins avancés. On pouvait espérer qu'une assistance technique efficace et adéquate permettrait de remédier à ces problèmes. Enfin, l'orateur a assuré tous les participants du soutien constant de la Norvège envers le système commercial multilatéral. La Norvège était un petit pays très dépendant de son commerce extérieur; ce système présentait donc pour elle un intérêt à la fois national et systémique. Elle espérait donc participer de manière active et constructive aux préparatifs des prochaines négociations, ainsi qu'aux négociations elles-mêmes.

19. Le représentant de l'Italie a déclaré que les Membres pouvaient se montrer satisfaits dans l'ensemble de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, et souhaitait rappeler à cette occasion que tous les Membres étaient disposés à respecter pleinement les engagements pris à Marrakech et lors des négociations ultérieures. Cette condition était un préalable fondamental à la consolidation du rôle de l'OMC ainsi qu'à toute nouvelle initiative dans le domaine de la libéralisation. En matière de mise en œuvre, chaque pays était inévitablement intéressé par des secteurs spécifiques; chacun savait que dans le cas de l'Italie, la protection des indications géographiques était l'un des objectifs prioritaires depuis les négociations du Cycle d'Uruguay. Bien qu'ils ne soient pas entièrement satisfaisants, les résultats repris dans les dispositions de la Section 3 de l'Accord sur les ADPIC représentaient un excellente plate-forme pour l'adoption de nouvelles réglementations garantissant une protection plus étendue et plus précise des produits dont la qualité et la réputation internationale étaient directement liées à leur origine géographique. Les premières mesures prises dans le cadre de l'OMC pour mettre en œuvre l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC étaient encourageantes. À cet égard, l'intervenant jugeait très positive la décision d'inclure les spiritueux dans les travaux visant à instaurer un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques, système qui ne visait au départ que les vins. Toutefois, pour se conformer entièrement à l'esprit de cette disposition de l'Accord sur les ADPIC, il faudrait faire en sorte que le système ne soit pas limité à un rôle d'information, mais qu'il devienne plutôt un instrument permettant d'accorder des droits exclusifs au propriétaire d'une indication géographique enregistrée. D'une façon plus générale, l'Italie préconisait l'extension du champ d'application de l'article 23 à des produits différents de ceux qui étaient actuellement visés, compte tenu de la grande diversité des produits alimentaires et agricoles qui nécessitaient une protection du même genre. L'orateur n'entendait pas citer à cette occasion les produits italiens les plus célèbres, mais il savait que plusieurs autres pays réclamaient, à juste titre, une protection pour leurs produits traditionnels. Il espérait que les résultats de l'examen actuellement mené sur l'application des dispositions de la Section 3 contribueraient à renforcer la protection de toutes les indications géographiques, en éliminant progressivement toutes les exceptions prévues en cas d'usage de bonne foi ou d'emploi de termes semi-génériques. L'intervenant estimait en particulier que ces exceptions n'étaient pas justifiées lorsque l'origine géographique d'un produit donné avait acquis une réputation mondiale. Il était conscient que pour certains pays, ces questions n'avaient pas toute l'importance qu'on leur accordait au sein de la Communauté européenne, et notamment dans certaines de ses régions. Cependant, ces pays devraient reconnaître que les indications géographiques garantissant la qualité d'un produit étaient fondées sur un savoir-faire traditionnel, et surtout sur les caractéristiques naturelles du lieu d'origine; en d'autres termes, elles offraient au consommateur les mêmes garanties qu'une marque de fabrique ou un brevet. Personne ne songerait à acheter un médicament sans être absolument sûr qu'il est conforme à toutes les prescriptions scientifiques concernant son processus de production. De même, un consommateur n'achèterait jamais du Chianti



ou du jambon de Parme s'il n'était pas sûr de retrouver le goût unique que seul leur lieu d'origine pouvait garantir à ces produits. L'intervenant a donc vivement engagé les Membres à accorder une attention particulière à la protection de la propriété intellectuelle.

20. Le représentant de Hong Kong, Chine a déclaré que compte tenu de la portée et de la complexité des Accords issus du Cycle d'Uruguay, on pouvait dire que la mise en œuvre de ces accords avait posé relativement peu de problèmes jusqu'à présent. Il n'y avait toutefois aucune raison de céder à l'autosatisfaction, et il ne fallait pas sous-estimer les immenses efforts que les pays en développement avaient déployés pour honorer leurs engagements. Hong Kong, Chine était notamment préoccupée par la mise en œuvre des accords dans certains domaines. L'intervenant constatait en particulier que les programmes d'intégration établis dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements étaient restés pratiquement lettre morte jusqu'à présent pour les deux principaux marchés d'importation. Cette attitude frileuse face à l'élimination progressive des restrictions préventives risquait de compromettre le bon déroulement de la transition lorsque l'Accord parviendrait à expiration en 2005. D'autres problèmes se posaient par ailleurs en raison de l'emploi abusif de mesures transitoires de sauvegarde, ou de l'application répétée de mesures antidumping, ou encore du refus d'accorder un traitement plus favorable aux pays les moins avancés ou aux petits fournisseurs. L'intervenant a pleinement associé sa délégation à la déclaration du Bureau international des textiles et des vêtements. Il a noté qu'on avait beaucoup progressé sur le fond dans les débats sur la réglementation organisés dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, notamment dans les domaines des mesures de sauvegarde d'urgence, des subventions et des marchés publics concernant les services. Ces travaux devaient à présent se traduire par des résultats concrets. Par ailleurs, Hong Kong, Chine souhaitait voir s'achever rapidement les travaux entrepris dans le secteur de la comptabilité par le Groupe de travail des services professionnels, afin qu'on puisse commencer à examiner les disciplines à instaurer dans d'autres services de ce type. L'orateur était déçu de constater qu'après plus de deux ans de délibérations, le Comité des accords commerciaux régionaux n'était toujours pas en mesure d'adresser des recommandations au Conseil général sur les conséquences systémiques de ces accords, malgré la prolifération de ceux-ci et l'inadéquation évidente des règles multilatérales archaïques qui les régissaient. Il jugeait primordial de rappeler à cet égard la primauté du système commercial multilatéral.

21. D'autre part, l'intervenant a reconnu que la mise en œuvre des accords issus du Cycle d'Uruguay avait créé et continuerait de créer à l'avenir de graves difficultés pour certains des pays les moins avancés, qui n'étaient sans doute pas suffisamment armés pour y faire face. Pour éviter que ces pays ne soient marginalisés, il était indispensable de résoudre le problème. La solution passait, au moins en partie, par un renforcement de l'assistance technique, à laquelle Hong Kong, Chine contribuait déjà. Ce domaine resterait hautement prioritaire. L'orateur a ajouté que certains Membres avaient découvert, inévitablement, que les résultats du Cycle d'Uruguay n'étaient pas exactement ceux qu'ils avaient prévus. Lorsque des intérêts vitaux étaient en jeu, il ne fallait pas s'étonner de voir certains sujets, que les Membres croyaient définitivement réglés, revenir en fait sur la table des négociations. Il serait salutaire pour l'OMC que les Membres se retrouvant dans ce genre de situations puissent concevoir le processus de "mise en œuvre" comme l'élaboration d'un ordre du jour constructif pour les négociations à venir. Ils démontreraient ainsi qu'en réalité, la "mise en œuvre" et les "activités futures" étaient loin de s'exclure mutuellement, et qu'elles étaient même au contraire inextricablement liées entre elles.

22. Le représentant de l'Allemagne a dit que dans le cadre du système commercial multilatéral, l'ouverture des marchés et la liberté de concurrence avaient permis de répartir efficacement et entre tous les effets bénéfiques sur l'emploi, l'innovation technologique et l'économie. Le commerce mondial et les flux d'investissements étaient devenus le moteur de la croissance et de la prospérité dans le monde. Au cours des cinquante dernières années, beaucoup de Membres avaient lutté contre la pauvreté et réussi à devenir des "économies émergentes". D'autres s'étaient libérés du système de planification centralisée pour devenir des économies en transition. C'étaient là des exemples évidents

des immenses succès du GATT et de l'OMC, qui justifiaient la volonté et le courage politiques dont faisaient preuve les Membres pour aller de l'avant. Durant ces cinquante ans, les Membres avaient suivi le bon chemin, et ils ne devaient pas en dévier à la veille d'entrer dans le siècle nouveau. Les pays qui ne faisaient pas encore partie de l'OMC devaient en devenir membres à part entière le plus rapidement possible et adhérer aux règles du système; l'OMC deviendrait ainsi une organisation véritablement universelle. L'intervenant a vivement engagé les Membres à concentrer leurs efforts sur les travaux suivants: i) effectuer un examen adéquat de la mise en œuvre des engagements actuels; et ii) obtenir un large consensus sur les préparatifs de la nouvelle série de négociations complètes prévue pour l'an 2000. Il était conscient du fait que pour de très nombreux Membres, la priorité absolue restait la pleine mise en œuvre des obligations actuelles, et il jugeait primordial que les Membres appliquent sans réserve les règles multilatérales convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Néanmoins, bien qu'il s'agisse là d'un aspect essentiel des travaux à mener, il ne devait pas empêcher les Membres de se tourner vers l'avenir. Le programme incorporé prévoyait qu'à partir de l'an 2000, plusieurs accords majeurs de l'OMC devraient de toutes façons être révisés. L'expérience acquise lors du Cycle d'Uruguay avait montré qu'on ne parvenait à conclure des négociations que lorsque celles-ci étaient menées de manière globale avec le soutien politique de tous les Membres. Il ne fallait pas laisser échapper les occasions de traiter les problèmes globalement, et les Membres devaient à nouveau s'engager en faveur d'objectifs ambitieux. Ils devraient donner de l'envergure aux objectifs qu'ils allaient se fixer, tout en s'efforçant de libéraliser davantage les droits de douane appliqués aux produits industriels et de lever les obstacles non tarifaires.

23. S'agissant des pays en développement, l'orateur a rappelé que pour faciliter leur intégration dans le système multilatéral, on était convenus de leur accorder un traitement spécial et différencié. Le gouvernement allemand soutenait sans réserve tous les efforts de l'OMC, du Centre du commerce international et de la CNUCED visant à: i) améliorer davantage l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement; ii) renforcer la capacité d'exportation de ces pays par une assistance technique; et iii) instaurer les conditions nécessaires à l'application des règles du commerce multilatéral. Les pays développés portaient à cet égard une lourde responsabilité. Ils devaient promouvoir la liberté des marchés et garantir le libre accès aux marchés aux pays les plus défavorisés du système économique mondial. Même face aux problèmes les plus graves, comme la crise financière dont souffraient certaines économies asiatiques, les Membres ne devaient pas revenir sur ces engagements. Il était d'ailleurs important de préciser que la crise intervenue en Asie n'était pas une crise du système multilatéral; elle était due à des échecs institutionnels et à l'absence de règles de transparence. Cette deuxième session de la Conférence ministérielle offrait une occasion unique de définir des orientations politiques claires pour les travaux et les négociations à venir. Le Conseil général devait préparer le terrain pour les futures négociations de fond, afin que les Ministres puissent décider de lancer une nouvelle série de négociations lors de leur troisième session, en 1999. Les ministres du commerce avaient la charge de mettre en œuvre et de renforcer le système multilatéral; il était temps désormais qu'ils lancent de nouvelles initiatives visant à libéraliser le commerce et l'investissement.

24. Le représentant de l'Inde a dit que les négociations du Cycle d'Uruguay avaient eu pour but de faire du commerce un instrument de développement destiné à améliorer les niveaux de vie et la production tout en tenant compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. Ce but ressortait clairement du préambule de l'Accord sur l'OMC. Il convenait à présent de déterminer comment mettre en œuvre les objectifs du préambule, qui ne devaient pas rester des voeux pieux. Pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, on avait introduit dans certains accords des dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié en leur faveur; or ces dispositions n'avaient pas été mises en œuvre. Ce problème devait être examiné de manière concrète par le Comité du commerce et du développement. En outre, l'Accord sur les textiles et les vêtements n'était pas correctement appliqué. On n'avait intégré dans le système du GATT qu'un nombre absolument minimal de produits soumis à limitations; les pays en développement exportateurs de textiles n'avaient donc pas pu retirer de cet accord les avantages escomptés. L'orateur

a vivement invité les pays développés qui continuaient d'imposer des restrictions quantitatives aux exportations de textiles et de vêtements en provenance de pays en développement à éliminer rapidement ces restrictions afin d'accorder aux pays en développement un accès aux marchés qui soit véritablement utile sur le plan commercial. Par ailleurs, l'intervenant a rappelé que l'Inde avait accepté les dispositions de l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de l'engagement unique du Cycle d'Uruguay. Il souhaitait toutefois qu'on étudie l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre dudit Accord afin de recentrer les efforts sur ses objectifs, notamment en matière de développement et de technologie. L'Inde s'efforcerait de résoudre plusieurs problèmes visés par l'Accord au cours de cette évaluation. Ainsi, dans les domaines qui ne faisaient pas l'objet d'une concession de brevets sur des produits (notamment les produits pharmaceutiques et agrochimiques en Inde), la période de transition de dix ans prévue à l'article 65 de l'Accord était en réalité annulée par les dispositions concernant les droits exclusifs de commercialisation. En matière d'indications géographiques, la délégation de l'intervenant souhaitait étendre la protection multilatérale supplémentaire dont bénéficiaient les vins et les spiritueux aux produits fabriqués dans les pays en développement. L'Inde entendait protéger ses propres indications géographiques ainsi que sa biotechnologie indigène et traditionnelle, qui risquaient d'être exploitées par des titulaires de brevets situés dans les pays développés sans que les avantages retirés par ceux-ci ne puissent profiter aux créateurs originaux.

25. L'Accord sur l'agriculture avait laissé espérer que l'application des disciplines de l'OMC conduirait à une plus grande libéralisation. Cet espoir avait été déçu. Si la majorité des pays développés étaient autorisés à subventionner leurs exportations, les pays en développement, quant à eux, s'étaient vus interdire d'en faire autant. Dans les pays où une forte proportion de la population rurale dépendait de l'agriculture, il était malvenu de suggérer que la libéralisation garantirait une autonomie alimentaire équitable grâce à un système ouvert fondé sur les prix. Pour que tous les intérêts soient pris en compte dans les disciplines de l'OMC concernant l'agriculture, l'orateur a invité les pays développés à mettre en œuvre leurs engagements en matière de subventions et de réduction des droits de douane, ainsi que leurs engagements minimaux concernant l'accès aux marchés, sans avoir recours à des mesures de contournement; de plus, les pays en développement devaient bénéficier d'une plus grande souplesse dans leurs régimes de subvention nationaux afin qu'ils puissent résoudre leurs problèmes de sécurité alimentaire. S'agissant de la mise en œuvre de l'AGCS, elle avait été subordonnée à la conclusion de négociations sectorielles menées sur la base des résultats du Cycle d'Uruguay. L'Inde restait profondément déçue des engagements extrêmement limités que les Membres avaient pris à l'égard du mouvement de personnes physiques. On n'avait pas encore entrepris d'évaluer de façon systématique les conséquences des dispositions de l'AGCS, notamment en ce qui concernait l'application des dispositions spéciales visant les intérêts des pays en développement en matière d'exportation. Pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord, il était nécessaire d'analyser et d'apprécier les avantages découlant, pour les pays en développement, des négociations menées jusqu'à présent. Faute de faire cette évaluation, les Membres ne seraient pas en mesure de poursuivre de manière constructive le processus de libéralisation. Dans le domaine de la lutte contre le dumping, le recours incessant à des mesures de ce genre et à des enquêtes sur des produits provenant de pays en développement rendait le marché instable et imprévisible, ce qui était néfaste à la fois à la production et à l'emploi. Ce problème était particulièrement inquiétant, car les produits visés étaient soumis de surcroît à des contingents. Ainsi, des enquêtes avaient été ouvertes à plusieurs reprises sur les tissus de coton écrus et le linge de lit fabriqués en Inde, alors que les enquêtes précédentes avaient montré qu'il n'y avait pas dumping. L'Inde allait demander qu'on établisse des clauses spécifiques pour empêcher qu'on abuse de la sorte des dispositions antidumping. En outre, les mesures non tarifaires de protectionnisme adoptées sous forme de normes et de réglementations par les pays développés au mépris des intérêts des pays en développement, et en particulier les subventions à l'exportation, les obstacles aux exportations de services en provenance des pays en développement et les régimes défavorables en matière de marchés publics étaient contraires aux dispositions du système commercial multilatéral. L'Inde entendait demander avec insistance la pleine mise en œuvre des dispositions spéciales actuelles, comme le préoyaient les accords pertinents, pour faire en sorte qu'on ne puisse plus restreindre les exportations par des obstacles de cette nature.

26. Le représentant de la Turquie s'est dit convaincu qu'un système libéral de commerce international reposant sur les principes de la libre concurrence, de la non-discrimination et de l'élimination des obstacles au commerce servait les intérêts de toute la communauté mondiale. Les politiques commerciales menées par la Turquie depuis les années 80 reflétaient cette conviction, et le pays entendait les poursuivre. L'unité des économies développées et en développement ainsi que des économies les moins avancées et des économies en transition était l'atout majeur de l'OMC. Il fallait donc veiller à adopter une démarche équilibrée qui tienne compte des intérêts de tous les Membres. Il fallait aussi accorder toute l'attention requise aux besoins particuliers et aux impératifs de développement des pays en développement et des pays les moins avancés, et notamment aux difficultés que ceux-ci rencontraient dans la mise en œuvre des accords issus du Cycle d'Uruguay et des prescriptions de l'OMC en matière de notification. L'intervenant était satisfait des résultats des initiatives prises depuis la première Conférence ministérielle. Les ministres avaient accepté un Plan d'action destiné à améliorer les conditions d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés et à élargir leurs perspectives commerciales. Conformément à ce Plan d'action, la Turquie avait instauré depuis le 1er janvier 1998 un régime de droits de douane préférentiels pour les pays les moins avancés. Par ailleurs, elle avait toujours apporté son soutien aux candidats à l'accession à l'OMC, et elle était convaincue que ces accessions contribueraient considérablement au bien-être général. La Turquie accordait aussi une grande valeur aux accords commerciaux régionaux dans le système commercial mondial, car ces accords avaient pour effet de créer de nouveaux échanges commerciaux et jouaient un rôle complémentaire. L'orateur s'est en outre déclaré satisfait de l'Accord sur les technologies de l'information. En tant que partie fondatrice de l'Accord, la Turquie considérait que cette initiative de nature sectorielle constituait un nouveau pas en direction d'un commerce plus libre. Elle estimait de plus que l'aboutissement des négociations sur les services financiers constituait un nouveau succès majeur dans la libéralisation des échanges. L'orateur s'est aussi félicité de voir qu'on avait réussi à conclure en temps utile les négociations sur les télécommunications de base, et il a soutenu l'initiative visant à inclure le commerce électronique dans le domaine d'activités de l'OMC. Il espérait que les délais prévus dans les autres Accords de l'OMC pour les négociations et les révisions seraient respectés de la même manière. Enfin, il a souligné l'importance que la Turquie accordait à une pleine mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Il a insisté à cet égard sur la nécessité d'étendre le champ d'application des indications géographiques au-delà des vins et des spiritueux afin qu'ils couvrent également les produits alimentaires, agricoles et industriels ainsi que les objets d'artisanat, y compris les tapis.

27. La représentante des Pays-Bas a rappelé les précédents débats sur l'importance d'une pleine intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. L'histoire du GATT et de l'OMC avait commencé 50 ans plus tôt avec moins de 30 Membres, dont la plupart étaient des pays industrialisés. Aujourd'hui, l'OMC comptait 132 pays Membres dont la majorité étaient des pays en développement. Cette évolution était extrêmement positive. Le système commercial ne pouvait être véritablement multilatéral que si les pays en développement y participaient. L'une des améliorations fondamentales de ce système tenait au caractère contraignant de son nouveau mécanisme de règlement des différends. Celui-ci avait permis à plusieurs reprises, non seulement aux États-Unis mais aussi à des pays en développement, de défendre leurs droits avec succès au sein de l'OMC. La loi du plus fort n'était plus de mise; c'était là un acquis dont on pouvait être fier, et qu'il fallait préserver. Il était donc indispensable de mettre en œuvre tout ce qui avait été convenu par le passé. L'intervenante a rappelé qu'à la Conférence ministérielle de Singapour, les Pays-Bas avaient défendu le Plan d'action en faveur des pays les moins avancés, qui avait finalement été adopté. Ce groupe de pays risquait constamment d'être marginalisé dans le système commercial mondial. On ne pouvait présumer que ces pays parviendraient automatiquement à tirer parti de la liberté du commerce aussi facilement que les pays industrialisés; les Membres devaient donc être prêts à les aider en leur apportant une assistance technique. La Réunion de haut niveau tenue en octobre 1997 constituait un premier pas à cet égard, et les Membres devaient continuer à accorder toute leur attention à son suivi. La question de l'accès aux marchés était encore plus importante. Lors de la Réunion de haut niveau, les Membres s'étaient engagés à améliorer les conditions d'accès aux marchés pour les pays les moins

avancés. L'intervenante se réjouissait de constater que la Communauté européenne avait pris de premières mesures pour tenir ses promesses. Néanmoins, on pouvait encore faire beaucoup dans ce domaine. L'ensemble des pays industrialisés et les pays en développement les plus avancés devaient œuvrer ensemble pour accorder aux produits des pays les moins avancés un accès aux marchés entièrement libéré de tout droit de douane. L'intervenante a appelé chacun à se joindre à cet effort commun, car une telle initiative renforcerait le système commercial multilatéral.

28. Le représentant de la Corée a dit que si l'on voulait qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles parvienne à s'imposer, il était essentiel de veiller à ce que les Accords de l'OMC soient mis en œuvre de manière effective et fidèle. C'était dans ce contexte que la Corée appréciait l'importance du mécanisme d'examen des politiques commerciales et constatait que les Membres faisaient abondamment usage du nouveau mécanisme de règlement des différends. Le fait que 131 cas aient été portés devant ce dernier attestait de son importance. Face à cet accroissement du nombre de contentieux, le mécanisme de règlement des différends, qui était l'un des éléments fondamentaux garantissant la mise en œuvre des Accords de l'OMC, avait fonctionné de façon satisfaisante. Dès lors, l'orateur espérait que dans le cadre du processus de révision des procédures actuelles qui devait débuter en juin, on pourrait mener des débats substantiels et constructifs pour déterminer comment le fonctionnement concret de ce mécanisme pouvait encore être amélioré. Il a souligné les difficultés auxquelles se heurtaient de nombreux pays, notamment face aux procédures prévoyant la création de groupes spéciaux, compte tenu de leur manque de ressources humaines et matérielles. On devrait s'attacher à trouver des moyens de résoudre ce problème dans le cadre du processus de révision. L'une des solutions possibles consisterait à développer les services juridiques proposés par le Secrétariat. L'OMC était parvenue à instituer un forum pour les négociations commerciales multilatérales. Depuis son établissement, elle avait réussi à mener à bien les négociations sur les télécommunications de base et les services financiers. Un Accord sur les technologies de l'information avait également été conclu. S'agissant de l'agriculture, l'orateur a indiqué que la Corée attachait une importance considérable à la sécurité alimentaire et à la nature multifonctionnelle de ce secteur. L'intervenant a par ailleurs évoqué le caractère complémentaire des accords commerciaux régionaux. Pour parvenir à un développement durable et stabiliser le système commercial mondial en se fondant sur le principe du multilatéralisme, il était primordial de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux renforcent le système commercial multilatéral au lieu de lui porter atteinte. Dès lors, l'orateur espérait que les débats sur les aspects systémiques du régionalisme qui étaient en cours au Comité des accords commerciaux régionaux aboutiraient à des conclusions constructives dans un proche avenir. En ce qui concernait les accessions à l'OMC, la Corée estimait que les procédures en cours visant des candidats tels que la Chine ou la Russie, entre autres, devaient être rapidement menées à leur terme afin de garantir l'universalité de l'organisation et de permettre à tous les États et territoires douaniers de profiter des avantages de la libéralisation commerciale, et notamment de la création d'emplois et du développement économique. Enfin, la Corée s'est félicité de la décision récemment adoptée par le Conseil général à propos des conditions d'emploi des membres du personnel du Secrétariat de l'OMC, et il a espéré que le Groupe de travail parviendrait à faire d'importants progrès à cet égard en abordant des points de détail plus concrets.

29. Le représentant du Sénégal a dit que le commerce n'était pas seulement un échange de marchandises et de services, mais qu'il impliquait aussi un échange de valeurs et offrait la possibilité d'instaurer une culture universelle. La mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay représentait en quelque sorte l'étalon qui allait permettre d'évaluer la solidarité entre les Membres de l'OMC. Il était essentiel de faire en sorte que les pays en développement puissent occuper dans le commerce international une place suffisante pour leur permettre de faire face aux besoins de leur développement économique. À cette fin, on avait déjà instauré à leur intention un traitement spécial et différencié, et on leur avait accordé un accès préférentiel aux marchés des pays développés. Ces principes devaient être pleinement respectés. En vertu de la Constitution du Sénégal, les règles du GATT et de l'OMC primaient sur les accords nationaux en cas d'incompatibilité. Le gouvernement sénégalais avait entrepris des travaux considérables pour modifier sa législation de manière à éviter ce type de

contradictions et à mettre sa législation en conformité avec les textes de l'OMC. Il avait également dû affronter les problèmes de notification. Si les notifications favorisaient le respect des accords, il était nécessaire, compte tenu de l'ampleur des travaux qu'elles exigeaient au préalable, de leur attribuer des ressources institutionnelles que les pays en développement ne possédaient pas toujours. Ce problème pouvait entraîner des retards, et l'OMC devait s'efforcer de trouver des moyens de le résoudre. Dans le domaine de l'accès aux marchés, si les accords étaient bien mis en œuvre, de graves problèmes demeuraient toutefois dans les échanges de produits ayant un intérêt particulier pour les pays en développement, qui se heurtaient notamment à des crêtes tarifaires, à la progressivité des droits de douane, à des mesures antidumping ou encore à des mesures sanitaires et phytosanitaires dont les conséquences étaient extrêmement néfastes sur les exportations du Sénégal. Ces difficultés devaient faire l'objet d'une attention toute particulière au sein du Conseil général avant la troisième session de la Conférence ministérielle.

30. Le Sénégal n'avait eu qu'un accès bien limité aux richesses créées par le commerce. Cela pouvait s'expliquer par des problèmes de production et par la faiblesse de la capacité institutionnelle du pays, ainsi que par son endettement. La dette, dont le service absorbait la totalité des recettes issues des exportations sénégalaises, devait être considérée comme le principal obstacle à une pleine participation des pays en développement au commerce mondial. En revanche, l'orateur jugeait encourageants les progrès accomplis en 1996 et 1997 avec la signature d'accords dans des domaines tels que les technologies de l'information, les télécommunications de base et les services financiers. Ces accords devaient à présent être intégrés dans la législation nationale des Membres régissant les différents secteurs concernés. L'intervenant s'est aussi réjoui de la coopération instaurée avec la CNUCED, le PNUD, le FMI et la Banque mondiale. Il a insisté sur le fait que tous les engagements devaient être respectés et que l'ensemble des pays en développement devaient pouvoir en profiter. Il a aussi fait valoir qu'il serait difficile de conserver l'élan du système commercial multilatéral si les problèmes de chômage et d'analphabétisme n'étaient pas résolus dans les pays en développement.

31. Le représentant du Pakistan a dit que son pays était attaché à la libéralisation de l'économie et du commerce. C'était l'un des premiers pays, au sud de l'Asie, à avoir décidé de sa propre initiative de libéraliser son régime commercial et économique. Aujourd'hui, ce régime était peut-être l'un des plus ouverts au monde. Le Pakistan avait donc à cœur de renforcer le système commercial multilatéral. Pour les pays en développement, il était vital que les accords du Cycle d'Uruguay soient mis en œuvre de manière complète et fidèle. On avait espéré que leur application produirait des gains tangibles. Or ces accords, dans la mesure où ils avaient été appliqués, n'avaient eu que des effets relativement décevants. Cette observation semblait avoir été vérifiée par de nombreux Membres de l'OMC. Évoquant à titre d'exemple la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, l'intervenant a dit que les programmes d'intégration prévus dans les deux premières étapes n'avaient entraîné aucune libéralisation notable de ce secteur. De plus, les pays exportateurs de textiles se heurtaient à des obstacles à l'exportation, certains pays faisant un usage abondant des mesures exceptionnelles de sauvegarde transitoire, des mesures antidumping et d'autres mesures unilatérales. Aussi les exportations de textiles des pays en développement n'avaient-elles progressé que de 4,3 pour cent au cours des quatre dernières années, c'est-à-dire à un rythme inférieur à celui qu'on enregistrait à l'époque des restrictions de l'AMF. Par contre, les pays qui avaient maintenu ces restrictions avaient vu leurs exportations augmenter de 9 pour cent au cours de la même période. On pouvait difficilement accepter une telle situation. Le Pakistan s'associait pleinement à cet égard au rapport publié par le Bureau international des textiles et des vêtements.

32. Dans le domaine de l'agriculture, là aussi, les principaux pays développés avaient réussi à remplacer leurs régimes agricoles restrictifs par une protection tarifaire reposant sur des droits extrêmement élevés et très supérieurs à ceux que les pays en développement pouvaient eux-mêmes appliquer dans le cadre de l'Accord. On avait également eu recours à la mesure globale du soutien pour modérer considérablement la réduction des subventions à la production dans les secteurs sensibles. L'effet cumulé de ces mesures avait entraîné une érosion des avantages acquis en matière

d'accès aux marchés. Dans le domaine des services, le Pakistan s'inquiétait de voir que les négociations sur le mouvement des personnes physiques n'avaient conduit qu'à des améliorations marginales des listes d'engagements. La plupart de ces engagements étaient encore subordonnés à l'examen des "besoins économiques" qui limitait le mouvement des personnes physiques provenant de pays en développement tels que le Pakistan. Les conséquences du maintien de ces restrictions des marchés dans des secteurs fondamentaux pour les pays en développement étaient encore aggravées par certaines mesures contraires à l'esprit des Accords du Cycle d'Uruguay. Deux exemples illustraient ce problème: premièrement, les mesures antidumping servaient très souvent des objectifs manifestement protectionnistes. Le Pakistan voulait bien reconnaître que les Membres étaient en droit de recourir à ce type de mesures, mais à l'évidence, il fallait éviter de les appliquer à des articles faisant déjà l'objet de restrictions quantitatives sous forme de contingents. L'intervenant a suggéré que lorsqu'au terme d'une enquête, un pays avait été blanchi des accusations de dumping formulées à son encontre, on ne devrait pas pouvoir engager de nouvelle procédure contre lui pour la même affaire de dumping avant un délai minimal qui pourrait être par exemple de deux ans. Deuxièmement, certains s'efforçaient de minimiser, voire de modifier la portée des dispositions des différents Accords concernant le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement. Une telle attitude était d'autant plus regrettable que ces dispositions représentaient le seul moyen de promouvoir des conditions plus égalitaires entre des partenaires commerciaux qui étaient loin de disposer des mêmes atouts.

33. Dans le projet de Déclaration ministérielle qui devait être adopté lors de la Conférence, il était convenu que les Membres examineraient les questions de mise en œuvre et recevraient des recommandations à cet égard. Cependant, il ne devait pas s'agir là d'un exercice de routine comme ceux que pouvaient effectuer les différents Comités et Conseils de l'OMC. Il convenait plutôt de procéder à une évaluation économique et politique de plus grande envergure qui permettrait: i) de déterminer si les avantages qu'on entendait retirer des Accords du Cycle d'Uruguay s'étaient concrétisés; ii) de définir les problèmes qu'on avait rencontrés au cours de la mise en œuvre ou qui étaient inhérents aux accords; et iii) de proposer des moyens de résoudre ces problèmes et de répondre aux attentes que ces accords avaient fait naître. Il était indispensable de faire en sorte que la mise en œuvre des accords profite de la même manière à tous les Membres. Si l'on ne parvenait pas à en répartir les avantages plus équitablement, c'était tout le système commercial multilatéral qui risquait d'être remis en cause. Il était dans l'intérêt de chacun de s'assurer que cela ne se produirait pas.

34. Le représentant du Bangladesh a rappelé que les Membres avaient pris divers engagements en matière d'accès aux marchés au titre de l'Accord de l'OMC pour ce qui était du commerce des marchandises, et que ces engagements étaient d'une importance primordiale pour les pays les moins avancés tels que le Bangladesh. L'OMC avait estimé que grâce au Cycle d'Uruguay, les recettes mondiales allaient connaître une progression annuelle de 100 à 510 milliards de dollars EU, et que le commerce de marchandises aurait pour sa part augmenté de 9 à 24 pour cent d'ici 2005. Environ un tiers de cette progression devait revenir aux pays en développement, mais les pays africains et les pays les moins avancés des autres parties du monde n'en bénéficieraient, dans le meilleur des cas, que d'une part marginale. De plus, les avantages espérés pouvaient tarder à se manifester, et même s'avérer décevants si les engagements étaient mis en œuvre sur la forme plutôt que sur le fond. C'est pourquoi il était essentiel que les engagements pris par les pays développés dans le cadre du Cycle d'Uruguay soient mis en œuvre de bonne foi et en temps utile, faute de quoi les pays comme le Bangladesh ne pourraient bénéficier des retombées du Cycle. Les pays les moins avancés n'avaient d'ailleurs retiré aucun avantage de la mondialisation au cours de la décennie passée. Au contraire, ils s'étaient retrouvés de plus en plus marginalisés, et ce phénomène avait eu des conséquences catastrophiques. Comme l'avait montré le Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED, entre 1980 et 1994, 22 de ces pays avaient subi une baisse de leur produit intérieur brut réel par habitant supérieure à 10 pour cent, et dans 12 de ces pays, le revenu par habitant avait chuté de plus de 20 pour cent. Ces résultats décevants étaient pourtant intervenus dans le contexte d'une économie

mondiale généralement prospère, qui avait enregistré un taux de croissance de 4 pour cent en 1996. On devait inverser cette tendance si l'on voulait préserver la stabilité de l'ordre économique mondial.

35. Il fallait bien comprendre que le commerce n'allait pas se développer tout seul simplement parce qu'on avait réduit des droits de douane et supprimé des obstacles tarifaires et non tarifaires. Pour que le Bangladesh puisse tirer parti de la mondialisation, il devait se doter de moyens de production qui soient compétitifs au niveau international. Néanmoins, l'instauration d'un régime commercial ouvert et libéral était une condition nécessaire pour améliorer sa capacité de production pour l'exportation. Le Bangladesh devait donc entreprendre de réformer en profondeur sa politique commerciale. Ces réformes avaient déjà commencé, et elles s'étaient traduites par le fait que le taux nominal de protection de l'économie pondéré par les importations avait globalement baissé, passant de 42,1 pour cent en 1990/91 à 21 pour cent en 1995/96. L'intervenant a souligné que le Bangladesh avait aussi entrepris depuis trois ans de réduire unilatéralement ses droits de douane au-delà des engagements de libéralisation qu'il avait pris dans le cadre de l'OMC. Ses exportations enregistraient une solide croissance depuis le début des années 90. Néanmoins, sa forte dépendance vis-à-vis de deux produits particuliers, les vêtements en tissu ou en bonneterie, était signe de vulnérabilité économique et soulignait la nécessité de diversifier les exportations. Or le pays n'avait pu diversifier et développer ses exportations en raison des contraintes qui pesaient sur l'offre. Le problème était aggravé par les faiblesses de ses infrastructures matérielles et sociales. Le Bangladesh avait un besoin urgent d'une assistance technique et d'une aide accrue à son développement à l'étranger pour renforcer sa capacité de production pour l'exportation. Dans le Plan d'action qu'elle avait adopté à la Conférence ministérielle de Singapour, l'OMC avait rappelé qu'une assistance technique serait fournie aux pays les moins avancés pour les aider à diversifier leurs exportations. L'orateur a vivement engagé les Membres à mettre en pratique ces bonnes intentions dans les meilleurs délais afin que des pays moins avancés tels que le Bangladesh puissent enfin bénéficier du Cycle d'Uruguay. Le Bangladesh avait des difficultés à mettre en œuvre certains accords de l'OMC, en particulier les Accords sur l'évaluation en douane, sur les pratiques antidumping, sur les subventions et les mesures compensatoires, sur les obstacles techniques au commerce, sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, et sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Ces difficultés découlaient de la faiblesse de sa capacité institutionnelle, d'une législation inadéquate et du développement insuffisant de ses ressources humaines. La Déclaration ministérielle de Singapour mettait l'accent sur l'importance d'une mise en œuvre pleine et effective des Accords de l'OMC, et en particulier sur les respect des prescriptions en matière de notification et sur l'ajustement des législations nationales. Pour aider le Bangladesh à mettre véritablement en œuvre les différents accords, la communauté internationale devait lui fournir l'assistance technique et financière qui lui avait été promise à maintes reprises, et notamment lors de la Conférence ministérielle de Singapour. Les pays en développement et les pays les moins avancés comme le Bangladesh, qui bénéficiaient de droits de douanes préférentiels au titre du Système généralisé de préférences sur les marchés des principaux pays développés, pourraient perdre l'avantage de cet accès en raison des réductions NPF de droits de douane décidées pendant le Cycle d'Uruguay. Une telle perte pourrait avoir des effets désastreux sur le commerce de ces pays. L'orateur a exhorté les pays développés à accroître leurs marges préférentielles afin de compenser les effets des réductions NPF. De plus, les règles d'origine pourraient être appliquées plus souples aux exportations des pays les moins avancés afin de favoriser leur accès aux marchés des pays développés.

36. De nouveaux problèmes pourraient compromettre l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial mondial, et mettre de ce fait un frein à leur croissance. À cet égard, le fait d'avoir lié le commerce à l'environnement et aux conditions de travail était particulièrement préoccupant. On pouvait craindre que les pays développés n'imposent, dans un proche avenir, des droits de "dumping social" et d'"écodumping" sur les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés. Le Bangladesh avait déjà eu des difficultés à se conformer aux réglementations en matière de contrôle de qualité et aux normes HACCP dans le cas de ses exportations de produits alimentaires congelés vers plusieurs pays développés. Certains pays



gros importateurs avaient aussi menacé d'imposer des sanctions sur les exportations de vêtements et de produits en cuir du Bangladesh au motif que le pays utilisait des teintures azoïques dans ses processus de fabrication. Il fallait bien comprendre que les pays moins avancés tels que le Bangladesh ne maintenaient pas délibérément des conditions de travail et des normes environnementales moins strictes pour acquérir un avantage commercial déloyal, mais tout simplement parce qu'ils étaient moins développés. De plus, les technologies "propres" ou respectueuses de l'environnement étaient coûteuses, ce qui les rendait difficiles d'accès pour les pays les moins avancés. Il convenait d'examiner minutieusement ces problèmes et d'autres questions connexes, comme il en avait été convenu lors de la Conférence ministérielle de Singapour, avant que les pays développés ne prennent des mesures commerciales restrictives en invoquant ces raisons.

37. Le représentant de l'Islande a dit qu'une mise en œuvre complète et fidèle des accords de l'OMC servirait les intérêts fondamentaux de tous les Membres, qu'ils soient développés ou en développement. C'était une tâche prioritaire sur laquelle reposaient la crédibilité de l'organisation et la prospérité économique des Membres. L'Islande estimait que dans l'ensemble, le bilan de la mise en œuvre des accords était positif. L'intervenant a félicité les organes de l'OMC de leur supervision de ce processus, et s'est réjoui en particulier du bon fonctionnement du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Son gouvernement reconnaissait que la mise en œuvre continuait de poser des problèmes réels, notamment dans les pays en développement. Néanmoins, ces questions pouvaient fort bien être traitées dans le cadre actuel de l'OMC. L'Islande était disposée à mener des travaux constructifs avec les pays concernés pour répondre à leurs préoccupations lorsque celles-ci étaient fondées, mais elle invitait les Membres à ne pas tenter de revenir en arrière ou de renégocier les engagements existants. Tout devait être mis en œuvre pour éviter la marginalisation des pays les moins avancés et pour intégrer pleinement ceux-ci dans le système multilatéral. À cet égard, l'orateur a salué le rapport du Directeur général concernant le suivi de la Réunion de haut niveau. S'agissant de l'agriculture, l'Islande demeurait très attachée à une mise en œuvre fidèle de l'accord régissant ce secteur et aux futures négociations prévues dans ce cadre. Toutefois, il fallait tenir dûment compte de certaines questions qui n'étaient pas liés au commerce, comme par exemple la sécurité alimentaire et les politiques régionales, dans le contexte général d'une poursuite de la libéralisation des échanges. Les travaux de l'OMC devaient établir un climat de confiance et gagner le soutien du public. À cette fin, les Membres devaient intensifier leurs efforts pour déterminer le degré optimal de transparence. Les accords conclus en 1997 sur les services financiers, sur les télécommunications de base et sur les technologies de l'information offriraient une base solide aux systèmes commerciaux du XXI<sup>e</sup> siècle, qui seraient essentiellement technologiques. L'OMC devait s'appuyer sur ces succès pour aller de l'avant.

38. Le représentant de la Colombie a dit que le texte du projet de Déclaration ministérielle reflétait le rôle que le système commercial multilatéral avait joué par le passé et devrait conserver à l'avenir. Toutefois, la Colombie aurait souhaité que l'accent soit mis davantage, dans la Déclaration, sur certains domaines qui présentaient pour elle un intérêt particulier. La liberté du commerce ne pouvait constituer une fin en soi; ce devait plutôt être un moyen de créer des richesses et d'améliorer les conditions de vie des gens. Dès lors, parmi les différentes tâches incombant à l'OMC, il fallait se souvenir que le commerce devait contribuer à combler le fossé entre pays développés et pays en développement. De ce point de vue, il était important que les Membres adoptent des mesures constructives qui garantissent un large accès à leurs marchés pour des produits intéressant les pays en développement. Il fallait en outre éviter de recourir à de nouvelles formes de protectionnisme telles que les mesures de sauvegarde et les mesures antidumping. Enfin, les mesures commerciales correctives devaient être appliquées conformément aux règles du commerce international, et en particulier aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié accordé aux exportations des pays en développement. L'objectif de développement qui caractérisait le système commercial multilatéral devait orienter les débats tout au long de la Conférence ministérielle. Lorsqu'on déterminerait dans quelle mesure les Membres avaient mis en œuvre les accords, respecté leurs engagements et atteint les buts fixés, il conviendrait de reconnaître les efforts déployés par les pays en

développement pour honorer les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, ainsi que les difficultés qu'ils avaient rencontrées à cet égard.

39. On pouvait estimer que la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture était satisfaisante. Les Membres avaient activement veillé au respect de cet instrument. Ils devaient à présent poursuivre leurs efforts, même pendant les négociations prévues à l'occasion de la révision du système actuel. En outre, l'exercice consistant à analyser et à échanger des renseignements s'était avéré fort utile pour définir et comprendre les différents points à négocier. En revanche, dans le cadre du débat sur la mise en œuvre, la Colombie souhaitait exprimer son inquiétude devant le fait que l'Accord sur les textiles et les vêtements était trop rarement appliqué. La libéralisation progressive de ce secteur et l'intégration dans le système du GATT des produits soumis à restriction avaient été relativement limitées, comme on l'avait constaté au cours d'un examen récemment mené sur la mise en œuvre de cet accord. C'est pourquoi la Colombie demandait instamment aux pays importateurs d'adopter des mesures constructives pour garantir aux produits textiles un large accès à leurs marchés. Au cours de la mise en œuvre des obligations découlant de certains accords, on avait constaté que les périodes de transition prévues pour les pays en développement étaient insuffisantes. Il fallait donc adapter la durée de ces périodes à la situation prévalant dans chacun des pays en développement. Le mécanisme de règlement des différends était l'un des piliers de ce système. Il fallait cependant veiller à ce que tous les pays développés et en développement aient réellement accès à ce mécanisme. Enfin, la Colombie souhaitait mettre en relief un élément fondamental: il s'agissait de la contribution des accords régionaux d'intégration dans le système commercial multilatéral. La Colombie était convaincue qu'il était utile de promouvoir une politique d'intégration dans le cadre d'un régionalisme ouvert, compatible avec les disciplines de l'OMC. C'est pourquoi elle participait activement à la modernisation des institutions de la Communauté andine.

40. Le représentant du Canada a dit qu'il souhaitait aborder brièvement quatre points concernant la mise en œuvre des accords. Premièrement, il convenait de souligner que la prospérité économique, aussi bien à l'échelle mondiale que nationale, dépendait dans une très large mesure d'un environnement propice à la libéralisation du commerce et de l'investissement. Le commerce mondial des marchandises représentait aujourd'hui, à lui tout seul, une somme vertigineuse de plus de 5 200 milliards de dollars EU par an. De fait, au Canada, le commerce et les exportations représentaient plus de 40 pour cent du PIB. Pour que les effets bénéfiques du commerce et de l'investissement puissent se répandre partout sur le globe, il était nécessaire de respecter les engagements qui avaient été pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay afin de conserver un environnement favorable et de créer une dynamique pour toutes les négociations à venir. Dès lors, le Canada souhaitait tout d'abord que les pays s'en tiennent aux engagements dont ils étaient convenus lors du Cycle d'Uruguay. Deuxièmement, cette nécessité de tenir ses promesses ou d'honorer ses engagements s'appliquait aussi au programme incorporé pour ce qui concernait les services et l'agriculture. Là encore, il était impératif de respecter les engagements pris dans ces secteurs, afin d'assurer notamment la crédibilité des débats sur les travaux futurs. Si les précédents engagements n'étaient pas honorés, on se demanderait, tant au niveau international que national, comment l'OMC pourrait se lancer dans de nouveaux projets alors que certains de ses anciens travaux restaient inachevés. Troisièmement, à l'instar d'autres Membres qui s'étaient précédemment exprimés, le Canada reconnaissait que pour certains pays en développement, il était difficile de faire face à l'ensemble de leurs nouvelles obligations, qui étaient souvent complexes. On devait faire preuve à la fois de réalisme et de sensibilité si l'on voulait que toute la famille de l'OMC reste unie dans sa progression et n'abandonne personne en chemin. C'était avec cette sensibilité et ce réalisme que le Canada avait recommandé, lors de la Conférence de Singapour, qu'une réunion de haut niveau soit organisée pour examiner cette question. La réunion en question s'était tenue en 1997 et avait été couronnée de succès. Le Canada souhaitait que d'autres pays fassent à leur tour preuve de réalisme et de sensibilité dans ce domaine. Il continuerait de trouver des moyens d'améliorer l'accès déjà très libéral qu'il offrait aux pays les moins avancés par le biais d'un tarif douanier spécial; il s'efforcera de supprimer les droits de douane sur une plus grande diversité de produits et de libéraliser ses règles

d'origine pour que les pays les moins avancés puissent accéder plus facilement à ses marchés. Ce n'était pas seulement la crédibilité de l'organisation qui était en jeu, c'était aussi l'unité même de la famille de l'OMC. Si le commerce et l'investissement devaient être libéralisés, tout le monde devait pouvoir en profiter. Enfin, s'agissant de la mise en œuvre, il fallait absolument trouver des moyens de traduire le langage technique et quelque peu ésotérique des Accords de l'OMC en un discours plus accessible non seulement aux entreprises des différents pays, mais également aux sociétés civiles. Il fallait expliquer clairement les avantages du système qu'on s'efforçait de mettre en place afin d'instaurer la confiance nécessaire pour mener les travaux à venir. Le Canada souhaitait par ailleurs féliciter le Directeur général de son idée perspicace d'inclure les travaux des dirigeants dans le programme. Les dirigeants avaient déjà montré qu'ils s'étaient engagés, très légitimement, dans des forums régionaux tels que l'ALENA, la FTAA et l'APEC; et si l'OMC était véritablement une organisation du commerce mondiale, elle avait besoin de la dynamique, des orientations et des sages conseils que pouvaient lui offrir les dirigeants du monde entier.

41. L'intervenant a souhaité conclure par quelques remarques sur les activités futures. Il fallait d'abord admettre que c'était à la prochaine Réunion ministérielle qu'on établirait un programme politique. Toutes les parties concernées devaient conserver une attitude ouverte et réfléchie, et ne pas s'attacher dogmatiquement à une position quelconque; elles devaient rester à l'écoute des souhaits de la communauté mondiale sur les prochaines orientations des travaux. Il fallait aussi reconnaître que le débat ne s'adressait pas uniquement aux spécialistes du commerce, aux ambassadeurs et aux ministres, mais que toutes les sociétés civiles devaient s'intéresser à ces problèmes. Il était donc important de trouver des moyens de mieux associer les sociétés civiles aux travaux, d'ouvrir les réunions de l'OMC et d'autoriser la publication des documents. Il fallait aussi trouver comment faire en sorte que les rapports des groupes spéciaux soient plus rapidement traités, au lieu de circuler dans des enveloppes opaques jusqu'à ce que des fuites viennent fausser les débats et compliquer les choses. D'une façon plus générale, il fallait arriver à faire participer les peuples des pays Membres aux activités de l'OMC afin que celle-ci puisse être considérée comme un lieu d'action collective et non exclusive. Enfin, il fallait faire preuve d'un peu d'imagination dans le choix de la démarche à adopter. Rien ne servait d'opposer deux extrêmes dont le premier consistait à dire "Finissons tout ce qui n'a pas été achevé pendant les Cycles de Tokyo et d'Uruguay et appelons cela le Cycle du Millénaire", avec tous les aspects positifs et négatifs que cette démarche impliquait, tandis que le second reposait sur l'idée de "traiter un par un chaque secteur, en prenant notre temps et en avançant prudemment", ce qui trahissait un manque de confiance. La poursuite de la libéralisation passait sans doute par un plus vaste programme. Il ne s'agissait pas de choisir la route qui nous mènerait à notre but, mais plutôt le moyen de transport qui nous permettrait de l'atteindre. Il fallait aussi se poser d'autres questions fondamentales, et notamment se demander quelle intensité de trafic cette route pouvait supporter, et à quelle vitesse les voitures pouvaient rouler. Il était peut-être préférable de concevoir le problème comme un ensemble de questions s'étalant entre ces deux extrêmes. Considérer le problème de façon globale dans une attitude de réflexion et d'ouverture faciliterait l'émergence d'un indispensable consensus. Celui-ci ne devrait pas ignorer les inquiétudes qui s'exprimaient dans le monde entier, mais devrait au contraire y répondre en aidant les communautés nationales et internationales à surmonter leurs craintes et à prendre part à la mondialisation en la pilotant plutôt qu'en la subissant.

42. Le représentant de l'Argentine a déclaré que les Accords et les Décisions de l'OMC devaient être mises en œuvre sur la base de leurs textes actuels. Si l'on désirait y introduire des réserves, voire amender certains de ces instruments à la lumière de l'expérience acquise ultérieurement, on ne devrait le faire qu'au terme de nouvelles négociations menées dans le contexte d'un processus global. Au cours du Cycle d'Uruguay, tous les Membres avaient souhaité parvenir à des accords et des concessions d'une plus grande portée, mais ils n'avaient pu obtenir que ce qui relevait du domaine du possible. On ne pouvait donc rien corriger ou modifier sans reprendre les négociations, et encore moins rectifier des priorités spéciales dans certains secteurs commerciaux qui ne profitaient qu'à un groupe particulier de Membres. Lorsque de nouvelles négociations étaient prévues, comme c'était le cas dans l'agriculture et les services, elles devaient être menées conformément aux dispositions des

accords. Il existait des cas particuliers, comme par exemple la non-application du mandat prévoyant une négociation des disciplines concernant les crédits aux exportations agricoles, qui devaient être traités à part au regard de leur mise en œuvre, ou plutôt de leur non-mise en œuvre; il fallait impérativement leur apporter des solutions immédiates ou trouver des moyens de sortir de cette situation. Le rejet des disciplines concernant les crédits aux exportations agricoles provoquait des distorsions des prix internationaux des produits agricoles et bouleversait les structures traditionnelles d'approvisionnement. En outre, la tendance à cumuler les subventions à l'exportation maintenait une certaine pression sur les prix. Enfin, l'Argentine s'inquiétait du peu de progrès accomplis dans l'application des disciplines convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay en matière de commerce d'État.

43. Le différend portant sur la légitimité des mesures non tarifaires, aussi bien techniques que sanitaires, était une source majeure de conflits. Il avait déjà été porté devant le mécanisme de règlement des différends par le groupe spécial sur les hormones, et pourrait à nouveau surgir à propos des graines modifiées génétiquement, des afrotoxines et des produits citriques. On avait approuvé à Singapour certaines directives concernant la facilitation du commerce, l'investissement, la concurrence et la transparence des marchés publics. L'Argentine n'était pas disposée à entamer à ce stade un débat visant à ouvrir les Accords sur les subventions, les mesures antidumping et les sauvegardes, car elle craignait les effets de concurrence ruineuse que pourraient entraîner des importations qui ne seraient pas fondées sur des pratiques commerciales loyales. En revanche, elle était prête à progresser sur la question des pratiques des organisations monopolistiques, qui faussaient la concurrence. Elle était prête également à instaurer des disciplines garantissant la transparence des marchés publics, et à soutenir, dans toute la mesure de ses moyens, la création de normes en matière de commerce et d'investissement dans tous les domaines où celles-ci étaient envisagées. Enfin, s'agissant des accords régionaux, la création du Comité des accords commerciaux régionaux constituait un pas en avant qui permettrait de traiter le problème de façon constructive au sein de l'OMC. Toutefois, l'Argentine s'inquiétait de la disparité des prescriptions d'un accord à l'autre. L'excès de conservatisme dans une institution de ce type était quelque peu préoccupant, et certains Membres allaient peut-être trop loin dans leurs exigences de transparence et de cohérence dans l'application des règles de l'OMC. Cette attitude était inacceptable car elle reposait sur les convictions propres de ces Membres, et non sur les règles en vigueur.

44. Le représentant du Maroc a réaffirmé l'attachement de son pays au système commercial multilatéral et à la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Sa délégation s'appropriait à distribuer un document dans lequel elle exposait les progrès accomplis dans ce pays. Il était de fait que depuis un certain temps déjà, des voix s'élevaient de plus en plus fréquemment pour remettre en question les avantages du système commercial multilatéral. Le succès de ce système était subordonné à la contribution de chacun, et comme certains délégués l'avaient déjà indiqué, il fallait lancer à cette fin une campagne de communication expliquant les avantages du système. L'hostilité croissante vis-à-vis de celui-ci était alimentée par le fait que certains pays, y compris des pays développés, mettaient de plus en plus d'obstacles de toutes sortes aux exportations provenant de pays tels que le Maroc. Ces obstacles devaient disparaître si l'on tenait au succès du système.

45. Les règles d'origine constituaient une pierre angulaire de la réussite du système. Compte tenu du rythme auquel progressaient les travaux de mise en place des règles d'origine et de la manière dont ces travaux étaient organisés, il était impossible pour des pays comme le Maroc de suivre réellement l'évolution de ce domaine et d'y contribuer de manière efficace. C'est pourquoi le Maroc avait demandé une assistance technique, et éventuellement la révision du calendrier afin que chaque Membre ait la possibilité d'exposer son point de vue. Évoquant ensuite les règles d'évaluation en douane et de lutte contre le dumping, l'intervenant a dit qu'elles constituaient des mesures indispensables au succès du système. Outre les difficultés et l'inégalité des forces présentes dans la lutte contre le dumping, chacun savait que les pays en développement n'avaient pas la capacité

technique de mettre ces mesures en application. Aussi le Maroc souhaitait-il qu'une assistance technique accrue soit accordée dans ce domaine.

46. Le représentant de la Tunisie a réitéré le soutien de son pays à l'égard du système commercial multilatéral. Toutes les nations, quel que soit leur niveau de développement, étaient venues exposer à Genève leur propre conception de la manière dont l'OMC pouvait aborder le nouveau millénaire en offrant un forum ouvert, prospère et puissant. En cette période de commémoration, les Membres devaient éviter l'autosatisfaction et ne pas tourner le dos aux défis à venir. Le succès du système ne mettait pas celui-ci à l'abri des critiques. Les dividendes du développement commercial multilatéral n'étaient pas répartis équitablement. Les pays en développement, qui se trouvaient dans une situation économique très délicate et se heurtaient à des difficultés structurelles, souhaitaient bénéficier d'un traitement qui tienne compte de leurs priorités stratégiques et de leurs besoins économiques. Il était primordial d'instaurer un système commercial plus juste et plus équilibré. La contribution de l'OMC devait aller dans le sens de ces attentes: face aux enjeux, l'organisation devait adopter une stratégie intégrée et globale qui permette de réduire les écarts et les disparités entre les pays et d'éviter les situations potentiellement conflictuelles. Cette stratégie assurerait un équilibre entre les objectifs de développement et les impératifs de la mondialisation. La nature contractuelle de l'OMC exigeait une conciliation des intérêts, une cohérence des engagements et une harmonisation des objectifs, quel que soit le domaine considéré. La dimension du développement devait être placée au centre même des stratégies de consolidation du système commercial multilatéral; ce devait être une pierre angulaire de ce système, et non une pierre d'achoppement. Il fallait donc accorder plus d'attention aux questions de mise en œuvre des Accords de l'OMC et en avoir une conception plus proche de la réalité. Telle était la préoccupation première des pays en développement. La clause prévoyant un traitement préférentiel pour ces pays n'était pas suffisante: elle devait être redéfinie et constituait l'un des principaux éléments d'évaluation de la mise en œuvre.

47. Il était aussi impératif de mettre pleinement en œuvre les Accords et les Décisions en faveur des pays en développement, et plus particulièrement les décisions qui concernaient les pays importateurs nets de produits alimentaires. La consécration des principes d'objectivité et d'équité renforcerait encore la crédibilité de l'OMC et son prestige auprès de l'opinion publique internationale. Communiquer avec le grand public était indispensable. L'accent devrait tout d'abord être mis sur les difficultés de mise en œuvre qui résultaient des contraintes structurelles. On ne pouvait absolument pas remettre en cause les engagements politiques; néanmoins, les difficultés accompagnant l'intégration économique posaient un problème qui n'était pas toujours facile à résoudre et exigeaient parfois beaucoup d'efforts et de sacrifices. La Tunisie avait pleine confiance dans le système commercial multilatéral. Toutefois, mettre en œuvre les Accords de l'OMC restait une entreprise de longue haleine. Il convenait de se lancer dans cette entreprise avec détermination, sans compromettre l'équilibre social ou la stabilité politique qui comptaient parmi les succès majeurs remportés par la nouvelle Tunisie sous la présidence de M. Ben Ali. La mise en œuvre était une opération délicate, mais ce processus devait être mené à son terme en dépit des difficultés rencontrées.

48. Le représentant du Royaume-Uni a dit que la Conférence ministérielle était importante pour le renforcement du système multilatéral, qui reposait sur des règles juridiques, et de son mécanisme de règlement des différends. Ce système était indissociablement lié à l'importance permanente de la libéralisation du commerce, de la croissance économique, de l'amélioration des conditions de vie et de la création d'emplois dans le monde. La vigueur des marchés dépendait de leur degré d'ouverture et de la liberté des échanges. Face à la menace plus que jamais présente du protectionnisme, il était essentiel de s'engager à préserver l'ouverture des marchés. Les Accords du Cycle d'Uruguay représentaient un véritable succès. Toutefois, si elles entendaient en retirer tous les avantages, les nations devaient entreprendre, collectivement aussi bien qu'individuellement, de faire progresser la mise en œuvre de tous les aspects des engagements pris dans le cadre de ce Cycle. Du point de vue des échanges commerciaux, la mise en œuvre des accords constituait la priorité absolue. C'était un facteur fondamental pour que les pays et les consommateurs fassent confiance au système

multilatéral. On s'était entendus sur un calendrier et on s'était fixés des délais pour la mise en œuvre: à présent, il était important de s'y tenir. Il était dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, de mener ce processus à son terme en temps utile. Aussi le Royaume-Uni priait-il instamment tous les pays de faire de cette question une priorité. C'était la solidité même du système multilatéral et juridique qui était en jeu.

49. Parallèlement, il fallait admettre que certains aspects de la mise en œuvre posaient des problèmes, notamment aux pays en développement. Ces problèmes devaient être pris en compte au sein de l'OMC, et il fallait adopter des mesures positives pour les résoudre. La Communauté européenne était disposée à apporter une contribution constructive à cet égard en établissant une coopération technique. Il convenait d'attacher une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés. La Réunion de haut niveau organisée en octobre 1997 avait été un excellent point de départ, mais les progrès ultérieurs dépendaient des suites qui lui seraient données. La Réunion ministérielle fournissait à point nommé l'occasion de donner un nouvel élan à ces travaux. Il fallait s'assurer qu'une coordination effective serait instaurée entre les différentes institutions chargées de mettre en œuvre les programmes d'assistance technique. Les Membres devaient réaffirmer, pendant la présente Conférence ministérielle, qu'ils étaient déterminés à respecter les délais de mise en œuvre, et décider plus fermement d'aider les pays en développement à honorer leurs obligations et à s'intégrer davantage dans le système multilatéral en réduisant encore les obstacles commerciaux aux exportations de ces pays. Cette réunion était historique, mais sa véritable importance tenait moins à sa place dans l'histoire qu'à la contribution qu'elle pouvait apporter à la poursuite de la libéralisation du commerce mondial.

50. Le représentant de la Suisse a déclaré que la mise en œuvre des Accords de l'OMC demeurait une tâche prioritaire. La crédibilité même du système commercial multilatéral en dépendait, et les résultats obtenus dans ce domaine étaient encourageants, comme en attestait la volonté des États de respecter les obligations contractées. La forte croissance enregistrée par le commerce mondial ces dernières années prouvait que le respect des engagements produisait des résultats tangibles. Cependant, la situation des pays les moins avancés restait préoccupante. Il était donc urgent de prendre des décisions visant à accroître la participation de ces pays au commerce mondial, et à donner une forme concrète à cette participation. Pour sa part, la Suisse avait procédé à une révision complète de son schéma de préférences tarifaires. Désormais, les pays les moins avancés ne paieraient plus aucun droit de douane sur tous les produits industriels et sur la plupart des produits agricoles. En outre, la Suisse allait contribuer à hauteur de 1,5 million de francs suisses au financement des activités de coopération technique menées à l'OMC, notamment pour élaborer et améliorer un programme d'aide aux pays les moins avancés. Enfin, il fallait répondre à l'intérêt croissant que suscitait l'OMC en intensifiant le dialogue avec le public et en améliorant la transparence des activités de l'organisation. La révision des procédures de diffusion des documents de l'OMC, qui était prévue dans un proche avenir, permettrait sans doute de progresser en ce sens.

51. Le représentant de Maurice a dit que les Membres avaient la responsabilité de faire en sorte que l'OMC instaure un système commercial multilatéral plus viable et plus durable, qui inspire confiance à chacun. À cette fin, on devait s'efforcer de préserver les principes fondamentaux énoncés dans l'Accord établissant l'OMC. L'un de ces principes avait trait au processus de prise de décision. Il fallait respecter l'engagement de faire de l'OMC un système juste et équitable fondé sur des règles. Or pour honorer les obligations très diverses contractées dans le cadre de l'OMC, il fallait se livrer à l'exercice délicat qui consistait à mettre en place la législation adéquate. Maurice avait pris une série de décisions pour honorer ses engagements, mais le pays se heurtait à certaines difficultés découlant de l'insuffisance de ses capacités techniques et de ses ressources financières. Bien qu'ayant fait appel aux services de conseillers internationaux, il avait pris du retard dans un certain nombre de secteurs. Il avait donc besoin non seulement d'une assistance technique, mais aussi d'une prolongation de sa période de transition qui lui permette d'intégrer les règles de l'OMC dans sa législation nationale. Les obligations de notification mettaient une pression inutile sur des services administratifs et techniques

déjà débordés, en particulier dans les petites économies en développement telles que Maurice. Plus le pays faisait d'efforts pour se conformer à ses obligations de notification, et plus cet exercice semblait se prolonger indéfiniment. Cette prescription était injuste dans la mesure où les domaines et les procédures de notification étaient les mêmes pour tous les Membres, quel que soit leur degré de développement. Il convenait de réviser et d'alléger les procédures de notification afin de tenir compte des problèmes pratiques des pays en développement.

52. Depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay, le prix des produits alimentaires de base avait considérablement augmenté, ce qui avait alourdi la facture des importations alimentaires des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de ces produits. Les maigres ressources de Maurice s'en étaient trouvées encore amoindries, et on avait dû employer des fonds qui devaient à l'origine permettre de créer des projets de développement. Contrairement à ce que prévoyait la Décision ministérielle de Marrakech et la Déclaration ministérielle de Singapour, la communauté internationale n'avait pas pris les mesures correctives qui s'imposaient. Ce problème devait donc être résolu de toute urgence. L'échéance de l'an 2000 approchait: à cette date en effet, les pays en développement étaient censés adopter le système d'évaluation du GATT. Maurice craignait de ne pas être prêt à mettre en œuvre l'Accord sur l'évaluation en douane à ce moment-là. L'article 20.3 de cet accord prévoyait que les pays développés pourraient fournir une assistance technique aux pays en développement qui en feraient la demande. Maurice s'efforçait depuis plus de deux ans d'obtenir cette assistance pour mettre en œuvre l'accord, mais elle ne lui avait jamais été fournie. Il proposait donc que la période de transition accordée aux pays en développement pour appliquer l'accord soit prolongée. De plus, bien qu'on ait considérablement progressé dans le programme de travail pour l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles, Maurice risquait de ne pas pouvoir respecter l'échéance du 20 juillet 1998. Plusieurs pays en développement n'avaient pas pu participer pleinement aux débats techniques sur les règles d'origine faute de ressources et de capacités.

53. Maurice accordait une importance considérable au commerce des services. Limité par sa petite taille, par la rareté de ses ressources naturelles et par son isolement géographique, le pays avait choisi de développer une économie axée sur les services. Au cours des négociations menées dans le contexte de l'AGCS, il avait pris des engagements majeurs en faveur de la libéralisation du tourisme, des télécommunications et des services financiers. Il était important, pour encourager les pays en développement à prendre une part effective au commerce international des services, que le principe du traitement spécial et différencié soit pleinement intégré dans le cadre de l'AGCS. Par ailleurs, Maurice avait pris des mesures positives pour appliquer les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Il avait déjà mis sa législation sur le droit d'auteur en conformité avec les règles de l'OMC, et entreprenait à présent de modifier sa législation sur les brevets et les marques de fabrique. Cependant, il convenait de s'assurer que des pays comme Maurice disposaient des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions complexes et lourdes de conséquences de l'Accord sur les ADPIC, faute de quoi les pays qui n'appliquaient l'accord que partiellement ou ne l'appliquaient pas du tout risquaient de se voir interdire l'accès aux technologies ou à de nouvelles variétés de végétaux. Pire encore, ils pouvaient se retrouver dans une situation où leurs pratiques traditionnelles étaient menacées, voire perdre l'usage de certains noms génériques ou indications géographiques, ou encore perdre des droits exclusifs ou des brevets. Leur grave manque de ressources pouvait les empêcher de profiter de certaines occasions ou retarder leur développement. Il était donc urgent de se pencher sur ces problèmes et de prendre des mesures concrètes pour les résoudre.

54. Le représentant des Communautés européennes a déclaré que le point de départ de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et des Décisions ministérielles devait être l'engagement clair et inconditionnel de tous les Membres d'appliquer ces textes pleinement et en temps voulu, faute de quoi la crédibilité du système commercial multilatéral serait compromise. L'OMC avait décidé, à juste titre, de consacrer du temps et des efforts à sa tâche essentielle, qui consistait à surveiller la mise en œuvre de divers accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay. D'une manière générale, l'OMC s'était acquittée de cette tâche de manière efficace, et le processus de mise en œuvre des

engagements pris lors du Cycle d'Uruguay était en bonne voie. Les Communautés estimaient que ces travaux devaient être intensifiés dans la perspective des travaux préparatoires de la Conférence ministérielle prévus en 1999. Elles étaient fières de ce qu'elles avaient elles-mêmes accompli en matière de libéralisation des importations provenant des pays les moins avancés, et notamment de la manière dont elles avaient appliqué les recommandations de la Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés. Désormais, 99 pour cent des importations des Communautés en provenance des pays les moins avancés étaient exemptées de tout droit de douane. Néanmoins, dans certains domaines, les résultats étaient moins positifs. En particulier, dans des secteurs aussi complexes et controversés que l'agriculture, les Communautés regrettaient qu'il n'ait pas été possible, jusqu'à présent, d'appliquer des engagements visant à négocier des disciplines plus strictes sur les crédits à l'exportation. En outre, on n'avait pas réalisé pleinement le potentiel qu'offrait le mandat du Comité du commerce et de l'environnement, et comme l'avait indiqué le Directeur général, il fallait trouver des moyens d'intensifier les travaux de ce Comité. Quant au mécanisme de règlement des différends, il offrait une voie de recours effective lorsqu'un Membre ne respectait pas les obligations lui incombant dans le cadre de l'OMC. Il était encourageant de constater que les Membres avaient honoré jusqu'à présent leurs obligations contractées au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

55. Les Communautés considéraient toutefois qu'il était nécessaire d'étudier les difficultés susceptibles de surgir au cours de la mise en œuvre. Certains Membres avaient exprimé leur inquiétude face aux problèmes que leur posait l'adaptation des textes juridiques et administratifs nationaux aux engagements découlant du Cycle d'Uruguay. Au cours des négociations du Cycle, on avait accordé des délais spécifiques aux Membres pour leur laisser le temps de mettre en place une législation adéquate. Pour les Membres qui étaient parvenus à définir leurs besoins, on avait prévu une assistance technique au niveau multilatéral ou bilatéral destinée à leur permettre de s'acquitter de leurs obligations. Selon les Communautés, les Membres devaient à nouveau affirmer leur engagement de répondre rapidement à toute nouvelle demande d'assistance technique. Aider les Membres à mettre pleinement en œuvre leurs engagements dans les délais qui leur étaient impartis devait rester une priorité absolue. Les Communautés étaient prêtes à jouer leur rôle à cet égard, et avaient déjà pris quelques mesures majeures, notamment en instaurant une assistance technique très importante dans des domaines tels que la propriété intellectuelle ou encore les obstacles douaniers ou techniques au commerce. L'évaluation en douane semblait également être un domaine dans lequel il était urgent de prendre des mesures. Les Communautés, en consultation avec le Secrétariat, examineraient et détermineraient les programmes d'aide les mieux adaptés aux besoins des pays en développement. Elles étaient prêtes à intensifier leurs efforts et engageaient vivement l'ensemble de leurs partenaires à faire de même. L'intervenant a de nouveau souligné que dans l'ensemble, les Communautés estimaient que l'état d'avancement de la mise en œuvre était encourageant. La plupart des problèmes n'étaient pas dus à une absence de volonté d'appliquer correctement les Accords de l'OMC, mais au fait qu'il était difficile de mettre en place le cadre législatif et administratif requis. On pouvait toutefois, par des travaux conjoints, résoudre ce problème dans les délais fixés pour les différents engagements pris lors du Cycle d'Uruguay. Les Communautés comptaient donc que des débats seraient menés à l'avenir sur les questions de mise en œuvre pour faire en sorte que celle-ci s'effectue dans son intégralité et dans les délais impartis. Il fallait aussi mieux faire comprendre au public la nécessité de mettre pleinement en œuvre les accords. On n'y parviendrait cependant qu'en améliorant la transparence et l'ouverture de l'OMC.

56. Le représentant du Kenya a dit qu'une mise en œuvre correcte des Accords de l'OMC permettrait d'instaurer un système commercial multilatéral à la fois ouvert et transparent, qui deviendrait alors un facteur de croissance et de développement. Néanmoins, compte tenu de ses faibles ressources humaines et technologiques, son pays n'avait pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre les Accords de l'OMC et d'en tirer parti. Bien des pays en développement cherchaient à trouver une solution au problème que posait leur faible capacité à produire des articles qui soient concurrentiels sur les marchés internationaux. De plus, dans les domaines où ils étaient



parvenus à fabriquer des produits compétitifs, certains grands importateurs, notamment parmi les pays développés, avaient mis en place des obstacles non tarifaires. L'application inutile et injustifiée de mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que d'autres obstacles techniques au commerce avait rendu l'accès aux marchés plus difficile. Le Kenya appelait tous les Membres à mettre en œuvre les Accords de l'OMC tant dans la lettre que dans l'esprit, sans créer d'obstacles au commerce. Il demandait en outre aux principaux importateurs de supprimer leurs contingents actuels sur les produits textiles et d'envisager une intégration plus rapide des produits exportés par les pays en développement. L'assistance technique de ses partenaires commerciaux développés permettrait au Kenya de se doter des moyens dont il avait besoin dans tous les domaines du commerce et du développement. S'agissant du commerce des services, l'intervenant s'est félicité de la conclusion des Accords sur les télécommunications de base et sur les services financiers. Néanmoins, dans le domaine des services professionnels, le Kenya s'inquiétait de la marginalisation de ses spécialistes, tant au niveau international que national. Ainsi, les organismes multilatéraux qui recherchaient des services de conseil s'adressaient exclusivement aux spécialistes provenant de pays plus développés. Le Kenya invitait ses voisins et les pays développés à apprécier ses propres experts et à faire appel à eux dans le secteur des services. Par ailleurs, l'intervenant a demandé au Secrétariat d'entreprendre une étude approfondie des problèmes monétaires qui avaient provoqué une crise en Asie, ainsi que du problème d'endettement des pays en développement.

57. Le représentant du Ghana a rappelé l'attachement de son pays aux règles et aux principes d'un système commercial multilatéral et ouvert. Les handicaps structurels dont souffraient le Ghana et d'autres pays africains étaient bien connus. Actuellement, au sein d'une économie mondiale qui se caractérisait toujours par des inégalités et des asymétries considérables, la région africaine demeurait le groupe de pays le plus faible. Les obligations complexes que le Cycle d'Uruguay avait créées vis-à-vis des pays africains avait fait peser une charge supplémentaire sur les ressources déjà limitées de la région. Malgré tous les efforts déployés, les problèmes fondamentaux et les faiblesses du commerce africain n'avaient pas disparu. En dépit de profondes réformes commerciales et macroéconomiques, beaucoup de pays africains continuaient de lutter contre la baisse de leur productivité dans des secteurs économiques stratégiques, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, et contre la faiblesse de leurs exportations, le déficit de leur balance des paiements et l'aggravation de leur dette extérieure. Il ne fallait donc pas s'étonner si la part de l'Afrique dans le commerce mondial enregistrait une baisse régulière, passant de 4,7 pour cent en 1980 à son niveau actuel d'environ 2 pour cent. Le fossé qui séparait les pays africains des pays développés en termes de production, de technologies et d'infrastructures continuait de se creuser. Compte tenu de ces faiblesses économiques évidentes, le Ghana avait pour priorité absolue de rechercher un changement qui lui permettrait de devenir véritablement concurrentiel et de mener des échanges commerciaux équitables, ce qui favoriserait sa pleine intégration dans le système commercial multilatéral. S'il était important de s'assurer du respect des obligations de l'OMC, il était tout aussi important de faire en sorte que tous les Membres, en particulier les plus pauvres et les plus fragiles, puissent profiter des ouvertures et des nouvelles perspectives commerciales qui allaient faire évoluer leurs économies dans un sens positif.

58. Les Membres devaient s'inquiéter de voir les résultats commerciaux des pays africains continuer à se détériorer. De fait, l'intervenant avait noté qu'à la réunion en cours, certains pays développés avaient évoqué cette question. Une Afrique économiquement viable qui tiendrait sa place dans le système commercial multilatéral serait utile à tous et contribuerait à stimuler les échanges commerciaux mondiaux. Le Ghana était convaincu que le système commercial multilatéral était en mesure de créer et de préserver les conditions d'un développement durable, et il avait témoigné de cette conviction par sa participation dynamique aux activités de l'OMC, notamment dans les négociations postérieures au Cycle d'Uruguay, malgré la faiblesse de ses capacités et de ses ressources. Il avait pris part aux négociations sur les télécommunications de base et sur les services financiers, et avait fait des offres substantielles dans ces deux domaines. Le Ghana serait mieux en mesure de participer aux futures négociations si l'on trouvait des solutions aux faiblesses de sa structure commerciale.

59. Dans ce contexte, la délégation du Ghana reconnaissait les avantages potentiels que présentait le Programme intégré d'assistance technique mis en œuvre conjointement par l'OMC, la CNUCED et le CCI en faveur de l'Afrique. Ce programme devait, à tous les stades de sa mise en œuvre, donner lieu à des consultations avec des pays bénéficiaires pour garantir que ces pays puissent en retirer des avantages pratiques. Les domaines suivants présentaient une importance particulière et devaient être visés par le programme: i) l'amélioration de la capacité d'échanges du secteur privé. L'environnement commercial international avait connu de véritables bouleversements, surtout à la suite du Cycle d'Uruguay. De nombreux changements étaient intervenus dans la manière de faire du commerce. Puisque le secteur privé devait tirer parti des nouvelles perspectives commerciales résultant du Cycle d'Uruguay avec une intervention minimale des pouvoirs publics, voire sans leur aide, il était impératif de développer ce secteur en Afrique. On devait donc tenir le secteur privé au courant des perspectives et des changements qui découlaient du Cycle d'Uruguay, et faire de ce secteur un domaine d'application majeur du programme; ii) la formation des ressources humaines aux politiques commerciales. Il convenait de compléter les connaissances des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales afin que leurs actions deviennent plus efficaces, et pour leur permettre de répondre aux attentes que suscitait l'importance accrue de leur rôle dans l'économie mondiale; iii) l'accès aux renseignements commerciaux. Compte tenu du renforcement de la concurrence dans les milieux commerciaux, la disponibilité des renseignements commerciaux et la facilité d'accès à ces renseignements étaient des éléments prépondérants. Le manque de connaissances sur les marchés d'exportation avait toujours été un obstacle majeur aux efforts menés par les pays africains pour développer leurs exportations. L'assistance technique devait avoir le double objectif de mettre en place une plate-forme efficace de renseignement et de déterminer comment accéder à ces renseignements et comment les exploiter; et iv) une plus grande diversification de la base d'exportation. L'un des problèmes fondamentaux de la plupart des pays africains, y compris le Ghana, tenait aux limites de leur base d'exportation. Il était urgent de remédier à cette situation délicate. On devait instaurer des programmes spécialement destinés à résoudre les problèmes d'offre de l'Afrique en diversifiant la base de production aussi bien horizontalement que verticalement afin que les pays africains puissent mieux réagir aux occasions qui se présentaient de pénétrer de nouveaux marchés. Il était inutile, pour l'Afrique, qu'on ouvre de nouvelles perspectives en matière d'accès aux marchés si l'on ne procédait pas à ces améliorations. Il était aussi important de mettre en place des programmes de recherche sur le développement éventuel de la fabrication de produits de consommation finale susceptibles d'être exportés par les pays africains. Bien que la mondialisation et la libéralisation aient créé de nouvelles difficultés pour des pays tels que le Ghana, celui-ci estimait qu'il pouvait triompher de ces défis en adoptant une stratégie de coopération. Le Ghana appelait tous les pays développés à mettre en place un régime reposant sur des marchés véritablement ouverts.

60. Le représentant de Chypre a dit que son pays soutenait sans réserve la libéralisation du commerce et avait pris au sérieux la nécessité d'honorer dans les délais impartis les obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Il avait jusqu'à présent respecté toutes ses obligations. Chypre avait témoigné de son engagement envers un système économique ouvert en appliquant unilatéralement une politique de libéralisation des importations, en éliminant des obstacles non tarifaires et en réduisant des droits de douane au-delà des engagements et des obligations que le pays avait contractés. Dans le secteur des services, qui connaissait une expansion rapide, Chypre avait fait de nouvelles offres concernant les services financiers et les télécommunications de base. Ce pays entendait libéraliser davantage ses échanges en s'efforçant de soumettre à terme l'investissement entrant et sortant dans ces domaines à un régime plus ouvert, plus stable et plus libéral. En ce qui concernait la propriété intellectuelle, Chypre avait adopté une nouvelle législation sur les marques de fabrique et les brevets afin de se mettre en conformité avec l'Accord sur les ADPIC.

61. Chypre avait déjà entamé les négociations en vue de son entrée dans l'Union européenne. Sa future adhésion aux Communautés européennes lui permettrait de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Chypre estimait que cet accord régional était complémentaire au système commercial multilatéral et qu'il était compatible avec les règles de l'OMC. Le pays avait un long passé

commercial, qu'il devait à son emplacement géographique unique et grâce auquel il avait acquis une vaste expérience des échanges commerciaux; sa future entrée au sein des Communautés européennes le renforcerait dans sa position de centre de commerce. Il entretenait d'excellentes relations avec tous ses voisins et pouvait devenir le grand centre international de commerce, de finance et de services de la région. L'intervenant a estimé qu'on devait faire en sorte que les pays en développement, les pays les moins avancés et les économies en transition puissent bénéficier aussi des avantages et des nouvelles perspectives résultant de l'intégration mondiale. On ne devait pas marginaliser ces pays, mais les aider au contraire à s'intégrer dans l'ordre commercial mondial. Néanmoins, il ne fallait pas non plus négliger les problèmes des petits pays comme Chypre. La libéralisation de leur économie entraînait des coûts d'ajustement très élevés. Une assistance technique serait donc utile pour les aider à mieux comprendre les obligations et les droits qui découlaient du nouveau système commercial. La réunion en cours offrait une occasion unique de continuer à promouvoir l'objectif d'une libéralisation globale du commerce et de réaffirmer fermement l'attachement des Membres à cet objectif. En revanche, il convenait de ne pas formuler d'exigences telles qu'elles rendraient tout accord impossible. Il fallait examiner toutes les questions dans un esprit de conciliation et prendre les décisions par consensus.

62. Le représentant de la Belgique a rappelé qu'à Singapour, les ministres avaient pris des engagements sur les points suivants: i) renforcer encore l'OMC dans son rôle d'enceinte pour les négociations; ii) poursuivre la libéralisation du commerce dans le cadre d'un système fondé sur des règles; et iii) relever les défis inhérents à une économie mondiale en pleine évolution. Dans le contexte d'une mondialisation rapide, il était nécessaire d'adopter une démarche nouvelle et dynamique qui tienne compte de la nécessité d'ouvrir les marchés afin d'assurer la croissance et la stabilité, et qui réponde aux attentes de tous les pays et de leurs peuples. L'OMC avait un rôle et une responsabilité majeurs à cet égard. Elle devait adopter une approche horizontale pour pouvoir prendre en considération toutes les questions qui touchaient directement ou indirectement au commerce, et qui étaient devenues de plus en plus interdépendantes. Dans ce contexte, il était primordial pour le succès de l'OMC que ses Membres mettent concrètement en œuvre les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay et appliquent tous les accords. La Belgique reconnaissait que certains Membres avaient rencontré des difficultés dans ce processus, et elle était disposée à fournir une assistance technique, comme elle l'avait déjà fait par le passé. Les travaux en cours dans les différents organes de l'OMC n'interdisaient pas qu'on entreprenne de rechercher un terrain d'entente politique aussi large que possible et qu'on s'efforce de comprendre la société civile. On avait encore des progrès à faire sur ce dernier point. Cette tâche incombait à la fois aux États et à l'OMC: ils devaient parvenir à expliquer au public les avantages et les coûts de la libéralisation du commerce. Améliorer la transparence était particulièrement important à présent qu'on approchait de la fin des délais prévus dans l'Accord de Marrakech, notamment dans les domaines des services et de l'agriculture. On pouvait aussi obtenir le soutien de la société civile en adoptant une démarche plus équilibrée en matière de libéralisation des échanges, qui prenne en compte le plus grand nombre possible de domaines et de régions. La Belgique était convaincue que le commerce ne pourrait contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie tant que des éléments tels que les normes sociales, l'environnement, la solidarité et le développement ne seraient pas pris en considération. Elle soutenait le Directeur général dans son souhait de donner un élan politique aux travaux menés dans le domaine de l'environnement.

63. L'OMC était une organisation à vocation universelle, et il était donc essentiel d'accorder la plus grande importance aux demandes d'accession la concernant, sans pour autant remettre en cause les principes et les prescriptions applicables en la matière. L'OMC devait permettre aux économies les plus faibles de se joindre au système de commerce et de réciprocité, et elle portait une lourde responsabilité vis-à-vis des pays en développement. On avait d'ailleurs admis cette idée à Singapour lorsqu'on avait adopté le Plan d'action en faveur de ces pays et décidé d'organiser une Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés. Les mesures adoptées à l'intention des pays en développement devaient à présent être mises en œuvre. Pour leur part, les Communautés européennes avaient respecté leurs engagements en offrant de nouveaux accès préférentiels aux marchés. La

délégation de l'orateur estimait qu'après avoir passé un demi-siècle à éliminer des barrières commerciales, l'OMC et ses Membres devaient conserver leur dynamique et répondre aux préoccupations de tous ceux qui considéraient que la mondialisation et la libéralisation menaçaient leur avenir.

64. Le représentant de la Thaïlande a dit que malgré la crise économique que traversait son pays, celui-ci restait pleinement attaché à un système commercial équitable et ouvert. La Thaïlande espérait que ses partenaires commerciaux feraient de même. Son rétablissement économique dépendait, dans une large mesure, de l'OMC. Il convenait d'accorder plus d'attention aux résultats de la libéralisation et de ne pas s'enliser dans des questions rhétoriques et des ambiguïtés. Pour réussir la mise en œuvre, il fallait prendre en compte les points suivants: premièrement, pour que les pays en développement prennent des mesures de libéralisation, il fallait que les avantages découlant d'un système commercial ouvert et équitable soient justement réparties. On devait donc entreprendre de véritables efforts de soutien et d'assistance technique pour faire en sorte que les pays en développement soient en mesure de tirer parti de la libéralisation. Deuxièmement, il était extrêmement important de poursuivre la libéralisation du commerce dans le domaine de l'agriculture, car les avantages du Cycle d'Uruguay devaient être répartis équitablement et les pays les moins avancés devaient pouvoir se renforcer en prévision de leurs futurs efforts de libéralisation. Les travaux actuels visant à libéraliser l'agriculture ne devaient pas être compromis par la préparation des efforts de libéralisation ultérieurs. Troisièmement, certains Membres devaient encore faire la preuve de leur volonté de respecter pleinement leurs obligations. La Thaïlande insistait sur la nécessité de s'en tenir strictement aux engagements. Si l'on ne participait que partiellement ou avec peu de conviction au processus de libéralisation, non seulement on n'en retirerait aucun avantage, mais l'ensemble du système commercial fondé sur des règles risquait d'être remis en cause, car il fonctionnait par consensus.

65. Le représentant du Costa Rica a rappelé l'attachement de son pays à la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Au cours des trois dernières années, le Costa Rica avait constaté que cette mise en œuvre s'était effectuée de manière satisfaisante et avait amélioré la prévisibilité et la sécurité des relations commerciales internationales. Il accordait une grande importance au système de règlement des différends, et notait avec satisfaction que ce système se consolidait. En vertu du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, lorsqu'un Membre considérait qu'un avantage résultant pour lui directement ou indirectement des accords visés se trouvait compromis par des mesures prises par un autre Membre, l'Organe de règlement des différends (ORD) formulait des recommandations destinées à faire respecter les droits et les obligations des Membres. L'ORD avait remarquablement contribué à la mise en œuvre des Accords de l'OMC, tant dans leur lettre que dans leur esprit. Il convenait de rappeler que les Membres s'étaient engagés à appliquer les principes et les règles du mécanisme de règlement des différends, et à respecter strictement les décisions de l'ORD. Le Costa Rica avait conscience de l'existence de certains problèmes à cet égard, et contribuerait à la révision de l'ORD dans un proche avenir.

66. La mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements continuait de créer de graves difficultés. Le premier examen majeur de cet accord effectué par le Conseil du commerce des marchandises avait montré que les pays exportateurs de textiles étaient mécontents des restrictions imposées par les pays importateurs dans ce secteur. Les deux premières étapes de l'intégration de ces produits avaient eu des résultats négligeables sur le plan commercial, car les produits les plus importants pour les pays exportateurs restaient soumis à des restrictions. En outre, l'emploi du mécanisme de sauvegarde avait provoqué de graves problèmes qu'il avait fallu porter devant le mécanisme de règlement des différends.

67. L'Accord sur l'agriculture - l'un des succès majeurs du Cycle d'Uruguay - avait été appliqué de façon satisfaisante. La révision des engagements en matière d'accès aux marchés effectuée par le Comité de l'agriculture avait donné des résultats encourageants. Le réexamen de l'application et de l'emploi des contingents tarifaires avait souligné la nécessité d'établir des règles claires concernant

l'administration de ces contingents, afin que ceux-ci garantissent un certain accès aux marchés. Surveiller l'application de l'Accord à partir des notifications des Membres était une tâche plutôt difficile, notamment dans le domaine du respect des obligations. Néanmoins, on avait résolu la plupart des problèmes qui se posaient à cet égard. Le respect des obligations de notification restait l'une des priorités premières des Membres. Bien qu'on n'ait pas atteint une totale transparence, on avait constaté une amélioration de l'application de cette obligation au cours des trois dernières années. Les Membres avaient eu des difficultés à se conformer aux obligations résultant du Cycle d'Uruguay. Néanmoins, malgré certains problèmes, les travaux effectués ces trois dernières années avaient été satisfaisants et avaient montré combien les Membres étaient attachés aux objectifs fixés à Marrakech.

68. Le représentant de la Zambie a associé sa délégation aux déclarations des précédents orateurs. Il a rappelé que 50 ans plus tôt, quelques pays s'étaient mis au défi de promouvoir le commerce international. Des progrès considérables avaient été accomplis depuis lors dans la libéralisation commerciale, mais il restait encore beaucoup à faire dans les domaines de l'agriculture et des textiles. La poursuite de la libéralisation commerciale et le renforcement d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire restaient des priorités. Néanmoins, seules les actions menées par des pays agissant de leur plein gré et en dehors de toute mesure coercitive pouvaient conduire à une libéralisation durable et équitable du commerce. À ce propos, la Zambie restait pleinement attachée à la libéralisation du commerce. Il fallait continuer à mettre en application les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, car la crédibilité de l'OMC était en jeu. Bien que les Accords de l'OMC prévoient des délais spécifiques pour l'application des diverses obligations, certains pays tels que la Zambie avaient eu des difficultés à se conformer à toutes leurs obligations en raison de la faiblesse de leurs ressources et de leurs capacités techniques. La Zambie avait donc dû renoncer à exercer certains droits importants. Pour que chacun puisse participer et s'intégrer au système commercial multilatéral, il convenait de mettre en place un mécanisme qui permette aux pays en difficulté comme la Zambie de retrouver les droits qu'ils avaient perdus et de s'acquitter de leurs obligations. Par ailleurs, il était urgent que la communauté internationale reconnaisse que la dette extérieure était devenue et resterait une charge énorme pour les pays les moins avancés qui espéraient être intégrés dans le système commercial international. Ce problème limitait considérablement la croissance économique de ces pays et leur capacité à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

69. Certains pays développés s'étaient engagés à fournir une assistance technique aux pays comme la Zambie. La délégation de l'intervenant souhaitait remercier ces pays, en particulier ceux qui avaient promis de transmettre aux pays en développement les compétences nécessaires pour que ceux-ci puissent participer de manière effective au système commercial multilatéral. En prenant une initiative intégrée en faveur du développement commercial des pays les moins avancés, les Membres avaient montré qu'ils s'engageaient à résoudre les problèmes de ces pays. La Zambie se réjouissait d'apprendre que certains pays avaient l'intention d'améliorer l'accès aux marchés pour les exportations provenant des pays les moins avancés, et qu'ils allaient rapidement notifier ces intentions au Secrétariat. Cependant, c'était l'ensemble des obstacles au commerce qu'il fallait éliminer au profit des pays les moins avancés. Il fallait trouver des moyens de concrétiser les intentions d'améliorer les accès aux marchés, et faire en sorte que les avantages du système commercial multilatéral profitent au plus grand nombre. L'OMC devait admettre qu'il existait une disparité entre les niveaux de développement et les intérêts commerciaux de ses Membres. Elle avait aussi besoin d'être crédible et d'être capable de répondre aux aspirations de tous ses Membres.

70. Le représentant de Cuba a dit qu'en ce qui concernait la mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC, les pays en développement avaient dû contracter des obligations supérieures à celles des pays développés, même s'ils avaient obtenu des délais plus favorables. Dans la période très courte qui s'était écoulée depuis l'entrée en vigueur des Accords de l'OMC, il avait été difficile de modifier les législations afin de les mettre en conformité avec les nouvelles prescriptions. Or au lieu de considérer les efforts des pays en développement comme une contribution positive, on exigeait d'eux qu'ils en

fassent toujours davantage sans rien leur offrir en échange. De plus, on avait tenté, dans certains cas, d'ignorer le traitement spécial et différencié prévu en faveur des pays en développement dans certains Accords. Au demeurant, les pays développés n'avaient pas accordé le même traitement dans le cadre d'autres accords, et en particulier dans des domaines très sensibles tels que l'agriculture ou les textiles. Pour faire une évaluation réaliste, il fallait déterminer dans quelle mesure l'application des Accords du Cycle d'Uruguay avait favorisé le commerce et le développement des pays en développement. Cette analyse permettrait de mieux préparer les négociations futures, en particulier dans les secteurs intéressant les pays en développement. On devrait donc adopter, lors de la présente Conférence ministérielle, des directives chargeant le Conseil général de prendre en compte les intérêts et les besoins d'une large majorité des pays en développement, et de faire en sorte que les avantages résultant du nouveau régime commercial soient équitablement partagés entre tous les Membres. Dans le contexte actuel d'une intense concurrence, il fallait accorder des conditions spéciales aux petites économies pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations sans que celles-ci ne représentent une charge supplémentaire.

71. Le représentant du Burkina Faso a rappelé que son pays était un Membre fondateur de l'OMC et souhaitait réaffirmer à ce titre son attachement au système commercial multilatéral. Le Burkina Faso estimait que ce système avait instauré un cadre favorisant la prospérité et le bien-être de l'humanité. Toutefois, il fallait accorder une attention particulière aux préoccupations exprimées lors de la réunion en cours, c'est-à-dire au fait que les pays les moins avancés avaient eu d'énormes difficultés à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Il était impératif d'accorder une assistance technique à ces pays. Le Burkina Faso se réjouissait de la création du Plan d'action, mais il estimait qu'il fallait aller plus loin en améliorant l'accès aux marchés pour les produits provenant des pays les moins avancés, afin de permettre à ceux-ci de développer l'investissement et d'établir ainsi une base plus solide pour lutter contre la pauvreté. Il fallait aussi encourager l'intégration régionale, car la mondialisation devait avoir pour effet premier de renforcer les processus locaux et régionaux de production et de commercialisation.

72. Le représentant du Venezuela a déclaré que la libéralisation du commerce et l'intégration des économies constituaient les fondements de la croissance économique et pouvaient contribuer au développement social des nations. Le Cycle d'Uruguay avait contribué, dans une large mesure, à renforcer ces fondements en élargissant les accès aux marchés et en consolidant une série de règles et de disciplines multilatérales. Désormais, les pays devaient être en mesure de mettre en œuvre des politiques économiques toujours plus harmonisées, complémentaires et cohérentes avec les objectifs de développement de chaque pays. Aux termes du préambule de l'Accord sur l'OMC, les relations commerciales des Membres devaient être orientées vers une progression dans le domaine de l'emploi et vers une augmentation du revenu réel et de la production. Ces objectifs allaient dans le sens d'une libéralisation conçue comme un instrument de développement. Dès lors, en améliorant progressivement les règles du système commercial multilatéral, il fallait faire en sorte que celui-ci permette aux pays en développement, et notamment aux pays les moins avancés, de se doter d'instruments politiques efficaces pour stimuler l'amélioration de leur production, dont dépendait la réussite de leur contribution au commerce mondial. Dans ce contexte, la libéralisation du commerce était un élément essentiel des programmes de réforme économique menés par de nombreux pays moins avancés et autres pays en développement. Il fallait reconnaître que certains de ces pays pouvaient avoir de réelles difficultés à répondre aux impératifs d'ajustement du système commercial multilatéral et à assumer les coûts sociaux et les problèmes internes de la phase de transition. Les principes de la libéralisation pouvaient tout particulièrement favoriser l'amélioration de la productivité dans le domaine de l'investissement étranger direct, car les pays étaient tenus de garantir un traitement non discriminatoire et d'assurer la sécurité juridique nécessaire aux investisseurs; ils devaient aussi conserver leur capacité de stimuler l'investissement et poursuivre le transfert de technologies vers des activités dont la modernisation et l'intégration étaient jugées prioritaires. Toute négociation menée à l'avenir dans ce domaine devrait nécessairement prévoir l'instauration des dispositions nécessaires à cet effet.

73. La mise en œuvre de certaines disciplines dans le secteur agricole représentait un véritable défi pour des pays en développement comme le Venezuela, qui étaient importateurs nets de produits alimentaires et s'étaient engagés dans un processus de modernisation et d'augmentation de la productivité. Ce secteur était, pour le Venezuela, un point à inscrire en priorité à l'ordre du jour des futures négociations qui, espérait l'intervenant, conduiraient à réduire le déséquilibre entre pays développés et pays en développement, permettraient d'adopter des règles facilitant l'application de politiques d'amélioration de la productivité, et renforceraient la compétitivité de l'agriculture des pays en développement. S'agissant des accords régionaux, le Venezuela était convaincu qu'ils étaient compatibles avec le système commercial multilatéral et qu'ils lui étaient même complémentaires. L'orateur estimait que ces accords consolidaient les résultats du Cycle d'Uruguay en contribuant à la croissance et à la libéralisation du commerce. Il convenait de souligner les efforts entrepris par les blocs régionaux pour favoriser la rationalisation des normes au sein de leur marché et renforcer ainsi le processus de transparence, la modernisation des institutions et le respect des obligations découlant du système commercial multilatéral. Pour le Venezuela, l'OMC avait deux tâches fondamentales à accomplir dans un avenir proche: elle devait premièrement résoudre les problèmes de mise en œuvre et poursuivre son évaluation du respect des obligations découlant des accords en vigueur, et deuxièmement progresser sur la question des obligations prévues dans le programme incorporé et dans les décisions prises à Singapour. Avant de passer à de nouvelles négociations, les Membres devaient s'intéresser en priorité aux négociations et à l'examen prévus dans le cadre du programme incorporé, surtout si ces travaux donnaient naissance à de nouvelles obligations difficiles à respecter pour les pays en développement.

74. Le Venezuela estimait que toute tentative de lier les règles du système commercial multilatéral à des questions extérieures au domaine d'application dudit système, comme par exemple la défense des droits de l'homme et le respect du droit du travail seraient contre productifs. Ces questions devaient être traitées au sein d'autres forums mieux adaptés et plus spécialisés. Le Venezuela souhaitait par ailleurs souligner l'importance du mécanisme de règlement des différends: cet instrument était le garant de la confiance des Membres envers l'OMC. Il a rappelé qu'il était favorable à une révision de ce mécanisme en vue de l'améliorer. Il estimait que l'efficacité du mécanisme serait préservée dès lors que tous les Membres pourraient participer à toutes les étapes du processus de règlement des différends sans être limités par l'impossibilité de se procurer des conseils juridiques ou des ressources financières pour couvrir les dépenses engagées par le recours au mécanisme.

75. Le représentant du Myanmar a dit que son gouvernement avait formulé ses observations sur la mise en œuvre du programme de travail de l'OMC et sur les activités futures de l'organisation dans une déclaration distribuée aux délégations. Le Myanmar avait procédé à un examen et une évaluation du programme de travail de l'OMC, et notamment des points figurant dans le programme intégré et des questions traitées lors de la première Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996. Depuis lors, on avait quelque peu progressé dans les négociations; l'intervenant estimait qu'on ne pouvait espérer faire davantage dans ces 16 mois écoulés depuis la fin de la Conférence ministérielle, et que les progrès accomplis étaient déjà très satisfaisants. S'agissant du futur programme de travail, l'orateur a souhaité attirer l'attention des participants sur les sanctions économiques et commerciales parfois imposées par de grands partenaires commerciaux - qui étaient aussi des Membres fondateurs de l'OMC - à des pays en développement Membres de l'organisation. Certains systèmes de préférence commerciale tels que le SGP avaient été supprimés, tandis que différentes mesures non tarifaires visant des produits en provenance de pays en développement avaient été introduites au cours de ces dernières années. Ces mesures n'étaient pas compatibles avec le système commercial multilatéral et risquaient de porter atteinte à la libéralisation du commerce et à la mondialisation. Il convenait de mettre immédiatement un terme à ce genre de politiques indésirables et de prévoir l'étude de ce problème dans le futur programme de travail.

76. Le représentant de l'Espagne a déclaré que son gouvernement accordait aussi une grande importance à la pleine mise en œuvre des Accords de l'OMC et des Décisions ministérielles. Le processus de mise en œuvre était essentiel à la crédibilité de l'organisation qui, par le biais de la libéralisation et de l'expansion du commerce, avait considérablement favorisé la croissance de l'économie mondiale, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie pour le plus grand bien de chacun. En examinant cette mise en œuvre, les Membres avaient pu se rendre compte du chemin parcouru, et ils s'étaient penchés sur certains points qui méritaient une plus grande attention. À cet égard, l'Espagne souhaitait notamment mettre l'accent sur la nécessité de se conformer pleinement aux engagements et aux obligations de notification, y compris au niveau sous-fédéral; elle souhaitait aussi que les Membres appliquent fidèlement les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, et en particulier qu'ils exploitent pleinement les possibilités de négociation offertes par cet accord, surtout sur la question des appellations d'origine. Les Membres devaient redoubler d'efforts pour continuer et achever de mettre en œuvre tout ce dont ils étaient convenus, et en particulier l'engagement de mener des négociations et des examens dans le cadre du programme intégré en respectant totalement les délais fixés. Au sein de la Communauté européenne, l'Espagne avait fait tout son possible pour mettre fidèlement en œuvre, tant dans la lettre que dans l'esprit, les engagements qu'elle avait pris au titre des différents Accords de l'OMC. Elle avait aussi contribué de manière constructive à faire progresser le processus de libéralisation entamé au lendemain de la Conférence ministérielle de Singapour, en particulier dans les secteurs des télécommunications, des services financiers et des produits des technologies de l'information. Elle continuerait à l'avenir à consacrer toute son attention à la mise en œuvre de ces Accords. Ainsi, l'ensemble des Membres bénéficieraient pleinement des perspectives que le système commercial multilatéral leur offrait et auxquelles ils avaient contribué.

77. Le représentant de la Côte d'Ivoire a dit qu'à l'instar de la plupart des pays en développement, la Côte d'Ivoire ne ménageait aucun effort pour mettre en œuvre les engagements pris à Marrakech, en dépit de toutes les difficultés rencontrées. C'était dans ce contexte qu'elle avait lancé un certain nombre d'activités en vue d'honorer ses engagements. C'était aussi la raison pour laquelle elle avait entrepris de mener d'importantes réformes institutionnelles, réglementaires et législatives, et de libéraliser ses échanges commerciaux. La Côte d'Ivoire soutenait les déclarations faites par les Ministres de certains groupes de pays, en particulier l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'intervenant souhaitait saisir cette occasion pour attirer l'attention des participants sur une question que sa délégation jugeait importante: il s'agissait du système de règlement des différends, qui faisait obligation à tout pays estimant subir un préjudice dans ses relations avec un autre pays d'apporter la preuve du préjudice subi. Ainsi, lorsqu'un pays accordait des subventions, la Côte d'Ivoire était contrainte d'y envoyer des experts pour qu'ils examinent la situation et rapportent des preuves. Cette procédure était aussi dangereuse que coûteuse pour des pays qui ne disposaient souvent d'aucune compétence nationale en la matière. Compte tenu des difficultés que soulevait ce genre d'opérations, la Côte d'Ivoire jugeait vivement souhaitable qu'on crée, au sein du système multilatéral, un mécanisme d'expertise neutre et indépendant auquel on pourrait faire appel chaque fois qu'une enquête de ce type était requise, et avant même que l'Organe de règlement des différends ne prenne une décision.

78. L'intervenant a également souhaité attirer l'attention des participants sur le problème des matières premières. Ce sujet avait déjà été traité en d'autres lieux où il avait fait l'objet d'une attention et d'un intérêt marqués, et l'intervenant s'en réjouissait. Toutefois, le commerce des matières premières - qui concernait la plupart des pays en développement - posait un certain nombre de problèmes. Il était important de souligner que ces produits, qui étaient parmi les rares à être cotés en bourse, subissaient les manipulations de spéculateurs dont la nature n'était pas toujours transparente. La délégation de la Côte d'Ivoire souhaitait donc que dans ses futurs travaux, l'OMC accorde une plus grande attention à cette question. L'orateur a encouragé le Secrétariat à maintenir son assistance dans le domaine de la formation, car il était nécessaire que les pays en développement acquièrent rapidement une compétence nationale afin que le système commercial multilatéral puisse se



développer et s'épanouir. En conclusion, l'intervenant a réaffirmé que la Côte d'Ivoire faisait entière confiance au système commercial multilatéral.

79. Le représentant du Brésil a dit que pour son gouvernement, la mise en œuvre reposait sur deux paramètres fondamentaux. Il y avait premièrement le processus continu de réforme économique mené dans le pays, ainsi que la résolution du gouvernement d'ouvrir les marchés brésiliens à la concurrence étrangère. Deuxièmement, il y avait la création et le développement du MERCOSUR, qui avait coïncidé dans le temps avec l'établissement de l'OMC. Pendant les premières années de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, le Brésil était parvenu à réformer son économie en stabilisant sa monnaie, en contrôlant l'inflation et en maintenant celle-ci à des niveaux très faibles, en privatisant les entreprises publiques et en déréglementant l'économie. Outre ces tâches, le Brésil avait également entrepris de libéraliser ses échanges commerciaux. Les Accords de l'OMC lui avaient fourni une aide majeure à cet égard. D'une part, ils avaient servi de base aux instruments commerciaux adoptés par le gouvernement, et d'autre part le Brésil avait eu recours au mécanisme prévu par l'OMC pour protéger et promouvoir ses intérêts légitimes. Parallèlement, le Brésil et les autres membres du MERCOSUR s'étaient efforcés d'établir une union douanière qui avaient ouvert des perspectives commerciales pour tous les partenaires du Brésil tout en restant absolument conforme aux règles multilatérales. Le processus d'intégration régionale avait servi de point de départ à une plus large ouverture de l'économie brésilienne. Les chiffres étaient éloquentes: les importations totales provenant de pays non membres d'une union douanière avaient augmenté de 113 pour cent entre 1992 et 1996. Parallèlement, les importations du MERCOSUR provenant de la Communauté européenne, par exemple, avaient augmenté de 143 pour cent pendant la même période. Malheureusement, les perspectives commerciales créées par l'établissement du MERCOSUR et par la stabilisation de l'économie brésilienne n'avaient pas incité les marchés étrangers à accorder en retour un accueil équivalent aux produits brésiliens. Les exportations de produits du MERCOSUR vers des pays non membres d'une union douanière n'avaient augmenté que de 47 pour cent entre 1992 et 1996, et ce mauvais résultat était dû en partie au fait que des partenaires du Brésil n'avaient pas mis en œuvre les Accords de l'OMC. Le Brésil souhaitait vivement que les Membres prennent davantage d'engagements dans des secteurs comme l'agriculture, les textiles et les mesures sanitaires et phytosanitaires. En outre, le recours abusif à des mesures de protection commerciale, notamment les mesures antidumping, pour lesquelles les disciplines de l'OMC n'étaient pas particulièrement rigoureuses, avait eu des effets contraires sur le processus de mise en œuvre de cet accord. Actuellement, par exemple, un grand partenaire commercial du Brésil appliquait jusqu'à 140 mesures antidumping dans le seul secteur du fer et de l'acier. Toutefois, certains éléments étaient encourageants dans le domaine de la mise en œuvre. Le point le plus positif était le bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends. Il avait renforcé la confiance envers l'organisation et avait permis de mettre rapidement un terme à des différends qui, sans son intervention, auraient pu dégénérer. L'effet dissuasif du mécanisme était aussi très important. En conclusion, le Brésil estimait que l'OMC avait bien travaillé et que la plupart des accords avaient été fidèlement mis en œuvre, mais qu'il restait beaucoup à faire dans certains domaines particuliers.

80. Le représentant du Pérou a déclaré que depuis le début du GATT, son pays avait joué un rôle actif au sein de cet important forum multilatéral. Poursuivant cette tradition, le Pérou avait, depuis l'établissement de l'OMC, déployé des efforts considérables pour honorer les engagements variés et complexes qu'il avait pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Il savait bien que la transparence était un principe fondamental du système commercial multilatéral, qui permettait de procéder à une surveillance réciproque de l'application des accords et donc de garantir le respect des règles du jeu. La libéralisation du commerce des services était une question qui intéressait tout particulièrement le Pérou. Dans le contexte du processus de réforme entrepris au début des années 90, le pays avait unilatéralement libéralisé son marché des services. La conclusion des négociations sur les services financiers et les télécommunications de base, auxquelles le Pérou avait activement participé en prenant d'importants engagements de libéralisation, laissaient bien augurer des négociations ultérieures dans ce domaine. Étant donné que les exportations de services provenant des pays en

développement concernaient généralement des produits à fort coefficient de main-d'œuvre, il fallait continuer de progresser dans la libéralisation du mouvement des personnes physiques prestataires de services, afin de parvenir à un équilibre satisfaisant des échanges dans ce secteur. Dans ce contexte, le Pérou allait prendre une part active aux négociations prévues en l'an 2000, qui étaient destinées à libéraliser l'ensemble des services. Le Pérou était depuis fort longtemps un producteur efficace de textiles et de vêtements de haute qualité; il estimait donc qu'une mise en œuvre satisfaisante de l'accord visant ce secteur, et en particulier des dispositions concernant les petits fournisseurs, était pour lui d'une importance cruciale. Il estimait aussi que la réforme agricole, dont l'Accord sur l'agriculture actuellement mis en œuvre constituait la première étape, était un processus continu qui devait permettre à terme d'instaurer un système commercial agricole au sein duquel les pays en développement pourraient exercer leur concurrence dans des conditions loyales. Aussi convenait-il d'améliorer notablement l'accès aux marchés accordé aux produits provenant des pays en développement.

81. Le Pérou considérait que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC était un élément essentiel qui renforçait à la fois le climat de sécurité et la prévisibilité, et qui permettait de faire respecter efficacement les disciplines du système commercial multilatéral. Il se réjouissait donc qu'on ait entrepris de réviser le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends afin que celui-ci garantisse plus efficacement un système commercial multilatéral dans lequel les engagements juridiquement contraignants seraient strictement respectés. Compte tenu de la libéralisation croissante du commerce international, il était particulièrement important que les Membres continuent à étudier les interactions entre le commerce et les politiques en matière de concurrence. À cette fin, les Membres devaient stimuler les activités du groupe de travail chargé de la question pour que celui-ci parvienne à élaborer de nouveaux régimes de concurrence capables, au sein du système multilatéral, de prévenir ou de sanctionner un éventuel comportement anticoncurrentiel. Les nouveaux régimes devaient ainsi faire en sorte que ce type de comportements ne réduise pas à néant les avantages qui découlaient de la libéralisation du commerce multilatéral et qui devaient permettre le bon fonctionnement des marchés et de la société de consommation dans le monde entier. Les Membres devaient également continuer à étudier les liens entre commerce et investissement afin que l'OMC instaure un régime complet et équitable qui relie l'investissement à la croissance et au développement. Il était particulièrement important que l'organisation parvienne à progresser dans ce domaine, compte tenu du blocage des négociations menées à l'OCDE sur l'adoption d'un accord multilatéral sur l'investissement. Enfin, le Pérou attendait beaucoup des futures négociations qui seraient menées dans le cadre multilatéral. Il estimait qu'on devrait adopter à cet égard une démarche exhaustive afin de trouver le juste équilibre entre les intérêts commerciaux et économiques de tous les Membres. En outre, il était essentiel que le futur ordre du jour des travaux de l'OMC comporte exclusivement des questions qui avaient été dûment examinées au sein de l'organisation et sur lesquelles un véritable consensus était apparu avant qu'elles soient intégrées dans le processus de négociation.

82. Le représentant des Philippines a déclaré que son pays accordait la plus haute importance à une mise en œuvre complète et fidèle des Accords de l'OMC. Depuis la précédente Conférence ministérielle, les Membres avaient acquis plus d'expérience dans cette mise en œuvre, ainsi que dans le processus pédagogique qu'ils avaient décidé d'instaurer dans des domaines spécifiques. Jusqu'à présent, l'expérience avait donné des résultats mitigés, qui pouvaient même laisser penser, dans le cas de certains accords, qu'une révision fondamentale de la question s'imposerait à l'avenir. L'intervenant ne mentionnerait que quelques points importants. Une mise en œuvre complète et fidèle de l'Accord sur les textiles et les vêtements était d'une importance primordiale pour beaucoup de pays en développement. Or la manière dont certains gros importateurs avaient éliminé les restrictions sur des articles ayant pour eux un intérêt politique - mais présentant aussi un intérêt commercial pour les pays exportateurs - conduisait les Philippines à douter qu'on puisse raisonnablement espérer une intégration complète de ce secteur dans le système de l'OMC d'ici 2005. Les Philippines estimaient qu'il fallait remédier à cette situation de telle sorte qu'on puisse commencer à poursuivre les principaux objectifs de l'Accord avant 2005. Dans le domaine de l'agriculture, les travaux entrepris par le Comité de

l'agriculture sur la surveillance des engagements avaient accordé jusqu'à présent une place excessive au respect des engagements en matière d'accès aux marchés, tandis qu'on s'était intéressés de moins près à la mise en œuvre des engagements concernant les aides internes et les subventions à l'exportation. Les Philippines souhaitaient qu'on mette fin à ce déséquilibre.

83. Le pays de l'intervenant souhaitait aussi mettre en lumière les cas inacceptables correspondant, de fait, à un contournement des engagements pris en matière de subvention aux exportations. Il s'agissait de mesures prises par certains grands pays qui avaient récemment décidé de transférer d'un exercice au suivant les budgets non dépensés qui étaient destinés à subventionner les exportations. Ces mesures étaient regrettables car elles étaient contraires à l'esprit de l'Accord et ne servaient qu'à intensifier la guerre des subventions et à aggraver la situation chaotique qu'elles avaient créées dans le commerce philippin. Dès lors, si les Philippines entendaient accorder une grande attention au prochain cycle de négociations agricoles, elles ne manqueraient pas non plus de consacrer la même attention à l'examen et à la surveillance de la mise en œuvre de l'Accord. Quant à l'examen de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, il ne devait absolument pas donner lieu à des amendements qui affaibliraient le principe fondamental selon lequel les mesures prises dans ce domaine ne devaient pas être employées sans discernement et sans fondement scientifique. Il était important de noter, en ce qui concernait les autres accords, que les pays en développement avaient eu des difficultés à s'acquitter de leurs obligations, et que dans certains cas ils avaient même été mis en accusation devant l'Organe de règlement des différends. Les Philippines estimaient que l'adoption d'une démarche legaliste excluant toute autre forme d'examen pour résoudre les problèmes de mise en œuvre n'était pas nécessairement la meilleure attitude, notamment à l'égard des pays en développement. Cette démarche pouvait compromettre la capacité et la volonté politique de ces pays de prendre des engagements plus ambitieux à l'avenir; elle pouvait aussi dissuader ces pays de s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral. Le traitement différencié et plus favorable prévu pour les pays en développement allait bien au-delà d'une simple prolongation du délai de transition. C'était au contraire une attitude générale vis-à-vis des partenaires commerciaux plus petits ou plus faibles, qui voulait que dans l'exercice de leurs droits, les pays développés Membres fassent preuve de circonspection et de modération lorsqu'ils invitaient les pays en développement Membres à s'acquitter de leurs obligations. Il ne s'agissait pas là de charité ou même de tolérance, mais plutôt du principe fondamental de la compréhension entre pays économiquement inégaux.

84. Le représentant de la République tchèque a dit que son gouvernement se félicitait de l'approche novatrice consistant à limiter les interventions à de courtes déclarations, ce qui permettrait de mener des échanges de vues animés, et même de réagir "à chaud" aux réflexions exprimées par les autres orateurs. Si les Membres parvenaient à respecter ce principe de brièveté lorsqu'ils examineraient le futur programme de travail, cette nouvelle forme de débat pourrait devenir un acquis majeur de la présente Conférence. La bonne mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC avait largement contribué à faire passer la République tchèque d'une économie centralisée à une économie de marché. Quelques pierres angulaires avaient récemment été posées dans ce processus avec la conclusion des négociations sur les services financiers, les télécommunications de base et les produits des technologies de l'information. Dans ces négociations, la République tchèque avait pris, en tant qu'économie ouverte, des engagements substantiels. Elle estimait que si la mise en œuvre des Accords de l'OMC continuait de progresser aussi bien, les Membres seraient sans doute mieux disposés à l'égard des futures négociations globales. La République tchèque accordait une grande importance au processus d'accession, grâce auquel on pourrait approfondir et élargir la mise en œuvre des accords. Elle était d'avis qu'on avait relativement peu progressé sur ce point depuis la Conférence de Singapour, et se prononçait en faveur d'une intensification du processus tout en espérant que les pays candidats deviendraient Membres dans des conditions commercialement viables. Dans la situation actuelle, le talon d'Achille de l'OMC tenait au fait qu'il était beaucoup plus difficile, pour les pays les moins avancés, de profiter des succès du système commercial multilatéral. La République tchèque continuerait de contribuer de façon effective à une meilleure intégration de ces pays dans l'OMC. La période qui ferait suite à la Conférence ministérielle devrait apporter de

nouveaux résultats tangibles à cet égard, qui se traduiraient par une plus grande efficacité, non seulement de la participation des pays les moins avancés, mais de l'OMC dans son ensemble. Enfin, parmi les domaines spécifiques dans lesquels le pays de l'orateur rencontrait certaines difficultés, il était utile de mentionner l'examen des accords régionaux mené par le Comité des accords commerciaux régionaux. La République tchèque partageait sur ce point les préoccupations exprimées par plusieurs délégations, et en particulier par le représentant de la Hongrie. Néanmoins, elle estimait qu'entre la première et la deuxième Conférences ministérielles, l'OMC avait réussi, d'une manière générale, à accomplir sa mission de libéralisation et à mettre en œuvre ses engagements.

85. Le représentant de la Jamaïque a déclaré qu'à l'instar d'autres pays qui s'étaient déjà exprimés, la Jamaïque accordait une importance considérable au processus de mise en œuvre, en particulier dans les domaines où les pays en développement n'avaient pas encore obtenu les résultats et les avantages escomptés. La Jamaïque estimait que le processus d'évaluation serait plus efficace si l'on disposait de plus de renseignements afin de pouvoir mieux apprécier les avantages et les inconvénients des efforts de libéralisation entrepris depuis quelques années. Dans le projet de Déclaration ministérielle qui allait être soumis aux ministres pour décision, les Membres annonçaient la mise en place d'un processus destiné à assurer la mise en œuvre complète et fidèle des accords existants. Pour la Jamaïque, ce projet avait trois dimensions: premièrement, ce processus devait avoir un domaine d'application global et équilibré. Les Membres devaient pleinement honorer les mandats qui avaient été définis par consensus et les travaux devaient s'effectuer aussi rapidement que possible pour que le processus de libéralisation puisse conserver son élan. Néanmoins, il était important de s'assurer que tous les Membres soient en mesure de se joindre à ce mouvement. Deuxièmement, du point de vue structurel, on disposait déjà d'un mécanisme supervisé, en dernier ressort, par la Conférence ministérielle et par le Conseil général, ainsi que par les nombreux organismes de négociation spécialisés de ce dernier. Par ailleurs, il convenait de respecter les principes de transparence et de consensus à tous les niveaux décisionnels de l'OMC. Enfin, la dernière dimension était celle des délais impartis: la Jamaïque jugeait préférable que la troisième Conférence ministérielle ait lieu en l'an 2000.

86. Le représentant de l'Indonésie a estimé qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, il convenait que les Membres réaffirment leur attachement à ses grands principes et à ses nobles objectifs. Simultanément, les Membres devaient plus résolument décider de mettre en œuvre ce système de manière cohérente et de telle sorte qu'il puisse profiter à chacun. Dans ce contexte, et bien que les progrès accomplis jusqu'à présent dans cette mise en œuvre soient encourageants, l'Indonésie se sentait dans l'obligation de dire que ses inquiétudes n'avaient pas disparu. En effet, quatre ans après Marrakech et 18 mois après Singapour, la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay ne répondait toujours pas à ses attentes, et bien des promesses n'avaient pas encore été tenues. Il était donc évident que la question de la mise en œuvre ne devait absolument pas être sous-estimée. L'un des problèmes qui persistaient dans ce domaine tenait au fait que beaucoup de pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, manquaient des capacités techniques nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations contractuelles, comme par exemple les notifications. À cet égard, l'Indonésie encourageait le Groupe de travail des obligations et procédures de notification à poursuivre ses travaux visant à normaliser et surtout à simplifier lesdites procédures, tout en garantissant la transparence et le respect des règles. Dans le même esprit, et tout en appréciant les efforts déployés jusqu'à présent, l'Indonésie engageait vivement l'OMC à renforcer l'assistance technique accordée aux pays qui en avaient besoin. En outre, elle notait avec préoccupation l'évolution, ou plutôt l'absence d'évolution de la mise en œuvre des dispositions concernant le traitement spécial et différencié dont les pays en développement devaient bénéficier. L'Indonésie invitait donc tous les Membres à s'engager plus résolument et à prendre des mesures plus concrètes dans la mise en œuvre de ces dispositions essentielles. Il existait en outre, en matière de mise en œuvre, un problème tout aussi important lié aux mesures prises par certains Membres plus sophistiqués: ces mesures ne contrevenaient peut-être pas explicitement à la lettre de l'Accord, mais elles étaient en réalité contraires à son esprit. On pouvait citer, à titre d'exemple, l'emploi abusif de mesures de sauvegarde transitoires, l'application de

règles d'origine unilatérales et le fameux "report" de la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, qui retardait et réduisait les avantages auxquels les exportateurs pouvaient légitimement prétendre. Les pays développés importateurs devaient appliquer fidèlement cet accord et respecter en tous points le calendrier prévu pour l'intégration des textiles et des vêtements dans le système de l'OMC.

87. La prolifération des mesures antidumping abusives offrait un autre exemple évident de ces regrettables problèmes de mise en œuvre, qu'il convenait d'étudier avec le plus grand soin et de résoudre dans les meilleurs délais. La réunion des Membres intervenait dans le contexte de la crise financière en Asie, qui avait une profonde incidence sur d'autres secteurs économiques - notamment le commerce - et dont les effets étaient ressentis dans bien d'autres régions de la planète. On ne pouvait que constater, avec une certaine ironie, que les pays touchés par la crise étaient précisément ceux qui avaient mis en œuvre des politiques d'ouverture de leur économie et de libéralisation du commerce et de l'investissement. Néanmoins, l'Indonésie partageait pleinement le sentiment selon lequel le commerce, qui n'était nullement à l'origine de la crise, devait en revanche constituer un élément essentiel de son règlement en conduisant à une ouverture universelle des marchés. Pour leur part, et tout en procédant à de profonds ajustements structurels dont le coût social était souvent considérable, les pays tels que l'Indonésie qui étaient touchés par la crise n'avaient pourtant pas cessé de libéraliser leurs échanges commerciaux. Mais ce processus était unilatéral et insuffisant. Pour que le commerce devienne véritablement un élément du règlement de la crise, il fallait espérer que tous les partenaires commerciaux accorderaient à leur tour un meilleur accès aux marchés pour les produits exportés par les pays victimes de cette crise. Par ailleurs, il était plus urgent que jamais que tous les Membres comprennent mieux et examinent plus sérieusement les liens entre le commerce et la stabilité financière et monétaire internationale, et en particulier les aspects complexes des échanges de devises. En conclusion, si l'intervenant se joignait à cette commémoration solennelle afin d'examiner ce que les Membres pouvaient faire pour le système commercial multilatéral, il souhaitait aussi rappeler que le peuple indonésien vivait des temps difficiles et espérait beaucoup de ce système. L'orateur souhaitait que les résultats de la Conférence ne décevraient pas le peuple de son pays.

88. Le représentant de la Bolivie a dit qu'en tant que signataire du GATT et de l'Acte de Marrakech, la Bolivie respectait les principes énoncés dans ces instruments et se félicitait des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. En effet, elle était convaincue que grâce à la libéralisation du commerce multilatéral, l'économie bolivienne allait se développer et améliorer la qualité de vie du peuple bolivien. Elle avait adopté une économie de marché et se trouvait à l'avant-garde des réformes de première et deuxième génération dans les domaines politique, social et économique, sans avoir pour autant dû restreindre ses échanges commerciaux, qui étaient de plus en plus libéraux. La Bolivie entendait continuer dans la même voie car elle estimait qu'il lui serait plus facile de gérer les effets de la libéralisation dans le cadre de l'OMC. Comme l'avait souligné le Premier Ministre du Royaume-Uni dans le discours prononcé à l'occasion du cinquantième anniversaire du système multilatéral, la question n'était plus tant désormais de savoir s'il convenait de libéraliser le commerce, mais comment il convenait d'organiser cette tendance. Tel était le nouveau défi lancé à l'OMC. En acceptant les règles du système commercial multilatéral et en ouvrant ses portes à la libéralisation, la Bolivie avait pris un certain nombre de risques et assumé des coûts sociaux, politiques et économiques. Les risques tenaient au fait que parallèlement à la disparition des obstacles tarifaires et paratarifaires, de nouveaux "obstacles invisibles" faisaient leur apparition, comme l'avait constaté le Directeur général dans sa déclaration faite le 9 mars 1998 devant le Symposium sur la facilitation des échanges. La bureaucratie douanière, les prescriptions en matière de documentation ou encore la mise en place d'une réglementation en matière de paiement qui ne correspondait pas nécessairement à la politique commerciale du gouvernement concerné contribuaient à créer ces nouveaux obstacles invisibles, qui devaient être éliminés. La Bolivie prenait aussi des risques car les produits qu'elle exportait étaient peu compétitifs; toutefois, l'OMC pouvait résoudre ce problème en assurant la formation des entrepreneurs boliviens.

89. La signature des accords avait entraîné des coûts considérables pour la Bolivie. Réglementer la majeure partie du secteur de la production, qui fonctionnait de façon très libre, pouvait avoir de profondes conséquences sociales et politiques. La Bolivie avait néanmoins entrepris de le faire car elle avait foi en l'esprit des Accords de l'OMC, et elle espérait que l'application de ces textes réduirait quelque peu le déséquilibre entre pays en développement et pays industrialisés. L'économie en développement de la Bolivie était de taille modeste, ce qui la désavantageait par rapport à d'autres pays en développement plus compétitifs. Elle devait donc faire face à un grave déficit commercial, qui se réduisait toutefois à mesure que le pays parvenait à se débarrasser de ses faiblesses et qu'on mettait en place des règles établissant un commerce multilatéral équitable. L'intervenant a plus particulièrement souligné la nécessité de veiller à une meilleure transparence des règles du jeu, de prendre des mesures pour éliminer les obstacles et/ou les coûts "invisibles", et d'adopter des règles commerciales qui n'entraînent pas une discrimination ou une situation de dépendance. Un usage efficace du mécanisme de règlement des différends permettrait sans doute d'assurer la crédibilité du système. Il convenait aussi de prendre des mesures appropriées dans le cadre des politiques de libéralisation commerciale, en accordant une attention particulière aux secteurs ayant une plus forte incidence sur les pays dotés d'une petite économie en développement. Dans les secteurs de l'énergie, des communications et des services financiers, la Bolivie était en train de devenir le centre du Cône sud du continent américain, reliant ainsi l'Atlantique au Pacifique; elle était également en passe d'en devenir le centre des transports. Par ailleurs, elle avait joué un rôle majeur dans les processus d'intégration régionale et subrégionale des Amériques, et avait soutenu sans réserve ces processus au sein de la Communauté andine, du MERCOSUR et de la Zone de libre-échange des Amériques. L'orateur a rappelé que la Bolivie était disposée à débattre de n'importe quelle question dès lors que les intérêts des autres pays étaient pris en compte.

90. Le représentant du Mali a réaffirmé le soutien de son pays envers le système multilatéral et ses objectifs. Il était convaincu qu'un processus de mondialisation reposant sur l'ordre, le dialogue et la consultation, qui permettrait à chaque pays de participer de façon équitable, serait bénéfique pour tous les pays, y compris les moins avancés. Le Mali se félicitait donc de constater que l'OMC tendait à mettre l'accent sur la transparence et l'équité du système. Il regrettait en revanche de voir que la mise en œuvre des Accords de l'OMC laissait apparaître un manque d'efforts en faveur des pays les moins avancés, et que très peu de pays ayant participé à la table ronde de la Réunion de haut niveau tenue en octobre 1997 avaient reçu le soutien promis. Cette situation inquiétait le Mali, car si l'on progressait dans les négociations dont il s'était réjoui, les mesures d'accompagnement nécessaires pour préparer les économies les plus fragiles n'étaient pas mises en œuvre assez rapidement, ce qui était dangereux pour l'ensemble du système. Comme l'avait indiqué la Côte d'Ivoire, il était nécessaire d'accorder un soutien à ces pays pour leur permettre de mieux participer aux différentes négociations et à la mise en œuvre des réglementations. Il fallait aussi accorder un soutien plus marqué au mécanisme de règlement des différends, ou peut-être instaurer un système qui permette aux pays d'effectuer eux-mêmes les contrôles nécessaires, car le manque de compétences et de ressources dans ce domaine désavantageait les pays en développement. Enfin, s'agissant des activités futures, le Mali espérait qu'on procéderait à un examen plus approfondi de la participation des pays les moins avancés et des pays en développement au système multilatéral, car les mesures annoncées jusqu'à présent étaient insuffisantes. Il fallait se fixer des objectifs clairs, c'est-à-dire déterminer comment on pouvait inverser la tendance actuelle à la baisse des échanges commerciaux, et en particulier la diminution de la part des pays africains dans le commerce mondial, et étudier les mesures qu'il convenait de prendre à cet effet. Dans le cadre des activités futures, il faudrait consacrer plus d'attention à ce sujet et élaborer des programmes spécifiques permettant à ces pays de bénéficier aussi de la mondialisation des échanges commerciaux, dont les avantages devaient être mutuels au lieu de ne profiter qu'à quelques-uns. Les Membres devaient s'assurer que le système multilatéral tiendrait compte de la dualité des régimes et de la situation des petits pays. Dans leurs négociations, les Membres devaient faire en sorte que les plus faibles puissent bénéficier du soutien offert par le système.

91. Le représentant des Maldives a estimé qu'il ne fallait pas manquer de commémorer les 50 ans d'existence du système commercial multilatéral. Ce système avait toujours contribué au développement de l'économie mondiale en fixant les grandes orientations de l'expansion du commerce mondial. Les Maldives entendaient affirmer leur engagement envers ce système, dans lequel un mécanisme fondé sur des règles permettait à tout pays, petit ou grand, riche ou pauvre, de réclamer la part des avantages auxquels il était en droit de prétendre. Cette deuxième session de la Conférence ministérielle offrait aux Membres la première occasion depuis la Conférence de Singapour, tenue 18 mois plus tôt, d'examiner les points de litige, de consolider les politiques et de tirer parti des précédents succès. Néanmoins, dans leurs travaux, les Membres devaient non seulement continuer de reconnaître la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays qui en avaient véritablement besoin, mais ils devaient aussi prendre des mesures volontaristes pour résoudre ce type de problèmes. La Réunion de haut niveau tenue en octobre 1997 ainsi que les activités de suivi menées par le Secrétariat offraient de nouveaux espoirs à ces pays. L'intervenant a remercié de leurs efforts le Secrétariat et cinq autres organismes participant activement au programme intégré. Il a également exprimé son estime et sa reconnaissance à la Communauté européenne, à la Norvège et à d'autres pays qui avaient entrepris de mettre en œuvre les engagements pris lors de la Réunion de haut niveau. Il a invité les autres Membres à suivre leur exemple, car beaucoup restait à faire dans ce domaine. De nombreux Membres s'accordaient à dire que la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, comme par exemple l'Accord sur les textiles et les vêtements, était lente à progresser. L'intervenant partageait à cet égard le point de vue du Bureau international des textiles et des vêtements.

92. De plus, à l'heure où les préférences commerciales perdaient de leurs avantages tandis que les obstacles non tarifaires traditionnels disparaissaient progressivement, certains pays imposaient de nouveaux genres d'obstacles. D'autres actions unilatérales avaient aussi restreint l'accès aux marchés et découragé les exportations de certains pays les moins avancés. L'intervenant a estimé qu'en harmonisant et en encadrant les règles d'origine répondant à des préférences commerciales volontaires et unilatérales, on éliminerait une part notable des problèmes auxquels se heurtaient actuellement les exportations des pays les moins avancés. En outre, pour mettre fin à la marginalisation de ces pays, l'orateur pensait que les pays développés et leurs institutions financières pouvaient jouer un rôle plus volontariste en encourageant leurs entreprises à investir dans les pays les moins avancés, qui offraient un environnement propice à l'investissement étranger direct. Les Membres devaient également se demander s'il convenait de lier au commerce les questions de normes sociales et de droit du travail. Une telle décision risquerait de compromettre l'efficacité de l'OMC en tant que véritable pilote du commerce mondial. Enfin, l'intervenant a instamment prié les pays Membres d'honorer pleinement les engagements qu'ils avaient contractés au cours du Cycle d'Uruguay et ultérieurement. Les Membres se devaient de dire ce qu'ils pensaient et de faire ce qu'ils disaient; alors seulement, on pourrait dire de l'OMC qu'elle était une organisation véritablement mondiale, dont le principe fondamental n'était pas tous pour un mais bien un pour tous.

93. Le représentant du Nicaragua a dit que si l'on considérait le chemin parcouru depuis ces cinquante dernières années, on constatait que l'histoire justifiait le multilatéralisme et la liberté du commerce. Le Nicaragua avait l'honneur de participer au système multilatéral depuis le second cycle de négociations, qui s'était tenu en avril 1948 à Annecy, en France; il avait tout d'abord été une partie contractante de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, puis un Membre fondateur de l'OMC. Il avait toujours témoigné d'une confiance absolue envers le système et s'était engagé à respecter les accords conclus et à libéraliser le commerce; il s'était ainsi distingué par son engagement libéral, qu'il confirmait à présent en s'acquittant intégralement des obligations qui lui incombaient dans le cadre de l'OMC, et en signant des traités bilatéraux de libre-échange. Il était important de rappeler que dans les années soixante, les participants au système avaient reconnu la nécessité de permettre aux pays en développement de partager les avantages de la croissance commerciale. "S'il ne crée pas de bien-être, ce système n'est d'aucune utilité à l'humanité", disait-on à l'époque. On avait donc demandé aux pays développés de procéder en priorité à l'élimination des

obstacles commerciaux visant les produits provenant des pays en développement. Le Nicaragua était convenu avec le Directeur général que les pays en développement Membres traversaient une période difficile à l'OMC et que les Membres devaient accorder la priorité au principe d'équité, car la pauvreté et l'inégalité étaient inacceptables. À Marrakech, les Membres avaient conclu l'un des cycles de négociations les plus importants et les plus ambitieux, le Cycle d'Uruguay, qui avait donné naissance à l'OMC. À présent, les Membres envisageaient une mondialisation accompagnée d'une tendance à l'intégration régionale et d'un effort généralisé de libéralisation. Les pays avaient avancé à pas de géant au cours de ces cinquante ans. Il y avait aujourd'hui moins d'obstacles au commerce, moins de droits de douane, moins de contingents et moins de mesures non tarifaires. Les pays s'étaient imposés un ensemble de règles et de réglementations régissant tous les aspects du commerce, toutes les étapes des opérations d'achat et de vente de biens et de services, et tous les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchaient au commerce. Les petits pays comme le Nicaragua disposaient désormais d'un système de règlement des différends qui leur permettait d'éviter qu'on ne leur inflige des mesures arbitraires et unilatérales. Il s'agissait incontestablement de progrès considérables, et les Membres se tournaient maintenant vers de nouveaux domaines tels que le commerce électronique, qui offrait de nouvelles perspectives et allait redonner aux pays comme le Nicaragua de l'espoir et de l'optimisme dans leur difficile mission d'éradication de la pauvreté.

94. En tant que pays en développement, le Nicaragua avait foi envers le système multilatéral; c'était précisément pour cette raison qu'il jugeait important de souligner que l'OMC avait l'obligation de veiller à la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Les Membres vivaient dans un monde dont les frontières s'effaçaient progressivement, et où les technologies de l'information donnaient une nouvelle dimension à la notion de distance. Les entreprises pensaient en termes de compétitivité mondiale et s'apprêtaient à tirer parti des nouvelles perspectives et des nouveaux enjeux. Elles avaient besoin de règles du jeu claires et, surtout, de pouvoir se faire concurrence sur un pied d'égalité. Les Membres devaient continuer à éliminer leurs politiques de subvention, notamment dans les secteurs agricole et textile. Ils devaient aussi progresser véritablement dans le démantèlement des systèmes de contingents ou de restrictions quantitatives. Le Nicaragua espérait vivement que des avancées majeures seraient accomplies en ce sens dans les négociations à venir sur les questions agricoles. Le monde développé dépensait plus de 250 millions de dollars EU en subventions à l'agriculture. Ces mesures discriminatoires constituaient l'obstacle le plus grave à la libéralisation du commerce; elles remettaient en cause le principe d'équité et compromettaient le développement mondial. Le Nicaragua avait choisi un modèle de développement durable qui accordait un rôle majeur au secteur privé, tout en reposant sur un engagement clair en faveur du renforcement d'une économie de marché à caractère social et de la protection de l'environnement, conformément aux principes fondamentaux de l'OMC. Il avait placé au centre même de sa stratégie de développement la notion de l'homme en harmonie avec la nature. Cependant, il avait noté que certains pays développés étaient fortement tentés de remplacer une forme de protectionnisme par une autre. Les avantages comparatifs du monde en développement ne devaient et ne pouvaient justifier d'aucune manière l'imposition de conditions particulières par les grandes puissances commerciales dans le but de bloquer l'accès aux marchés. Le protectionnisme portait désormais un nouveau nom, la "conditionnalité". Les Membres devaient s'opposer fermement à toutes les conséquences que pouvaient entraîner les restrictions aux marchés déguisées en clauses sociales ou en mesures de protection de l'environnement. Le Nicaragua était convaincu que tout ce qu'on avait bâti au cours de ces cinquante dernières années, et qu'on fêtait aujourd'hui, pouvait servir de point de départ aux efforts qui allaient être menés en faveur de la croissance commerciale. Et cette croissance permettrait aux pays en développement d'améliorer le niveau de vie de leurs peuples, en se fondant sur les principes d'équité sociale et de transparence dans les relations mondiales. Le bien-être de l'être humain était l'objectif et la raison d'être du système commercial multilatéral.

95. Le représentant du Gabon a dit que certains éléments du système commercial multilatéral avaient aggravé l'inégalité et la pauvreté sur le continent africain. Dans plusieurs pays d'Afrique, y compris au Gabon, on avait procédé à une restructuration économique interne et à une intégration



régionale dans le but de faciliter la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Dans ce contexte, le Gabon avait organisé trois ateliers sur l'artisanat, les activités des entreprises et le commerce, afin de redynamiser l'investissement et les échanges commerciaux. Toutefois, ces efforts s'étaient heurtés à des problèmes divers, notamment du fait que de très nombreux agents économiques, directeurs administratifs et décideurs politiques n'étaient pas entièrement convaincus des avantages du système commercial prôné par l'OMC. Il était donc nécessaire d'assurer une formation et d'échanger des renseignements pour expliquer les objectifs et le programme de l'OMC ainsi que la contribution de cette organisation au développement du Gabon. Le pays avait besoin d'une assistance et d'une coopération multilatérales et bilatérales pour pouvoir participer au processus de mondialisation.

96. Le représentant de la République dominicaine a dit que son gouvernement avait procédé aux réformes institutionnelles nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay. Il avait favorisé son intégration régionale avec des pays de l'hémisphère occidental et avait signé un traité de libre-échange avec l'Amérique centrale en 1998. En outre, ses négociations avec la CARICOM étaient en bonne voie et allaient lui permettre de libéraliser ses échanges avec les signataires de cet accord. Pour examiner la question de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, il était important de bien évaluer les problèmes auxquels les pays en développement étaient confrontés, et de déterminer dans quelle mesure ces pays pouvaient exercer les droits dont ils jouissaient au titres desdits accords. Les mesures de sauvegarde transitoires ne devaient être employées qu'avec précaution dans le domaine des textiles; il ne fallait pas les appliquer sans justification aux pays bénéficiant de réductions tarifaires préférentielles. Dans ce domaine particulier, le mécanisme de règlement de différends n'avait pas permis de régler les problèmes. Pour améliorer la participation des pays en développement, il convenait de leur transférer des technologies et de s'engager à leur accorder de meilleurs accès aux marchés. Il s'était avéré difficile d'atteindre les objectifs des Accords de Marrakech, en particulier ceux de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Les Membres devaient tenter de déterminer quels étaient les mécanismes dont ils disposaient pour promouvoir l'investissement à l'échelle mondiale. L'intervenant a espéré que le prochain cycle de négociations débiterait en 1999, qu'il serait équilibré et équitable et qu'il contribuerait au bien-être de chacun.

97. Le représentant du Niger a dit que l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Singapour et du Plan d'action en faveur des pays les moins avancés offrait l'occasion de voir dans quelle mesure la communauté internationale était prête à fournir une assistance technique au Niger, et de constater l'engagement de ce pays dans le nouveau système commercial. Le Niger avait apprécié la Réunion de haut niveau organisée en faveur des pays les moins avancés, et son gouvernement entendait observer de près la manière dont les pays développés allaient mettre en œuvre les résultats de ces travaux, notamment en ce qui concernait la fourniture de l'assistance technique dont le pays avait besoin pour promouvoir, entre autres, l'investissement. De plus, en tant que pays moins avancé importateur net de produits alimentaires, le Niger souhaitait trouver une solution aux problèmes liés aux déséquilibres du commerce des produits alimentaires. Son gouvernement s'était engagé dans un programme de réforme économique et juridique pour se préparer à la libéralisation du commerce. La participation du secteur privé avait déjà commencé à prendre de l'importance. Avant la fin de 1998, des débats seraient organisés avec ce secteur pour résoudre les problèmes politiques que celui-ci pouvait rencontrer, ainsi que pour décider des améliorations qui s'imposaient dans le domaine de l'environnement et pour prendre des mesures destinées à favoriser de nouveaux investissements. Le Niger aurait besoin que la communauté internationale l'aide davantage dans ces efforts en lui accordant un traitement spécial et différencié.

98. Le représentant du Botswana a réaffirmé l'engagement de son pays envers un système commercial multilatéral fondé sur des règles et sur les principes de la transparence, du consensus et de la prévisibilité. Il a déclaré qu'à la Conférence ministérielle de Singapour, on avait déjà constaté que la majorité des pays en développement, et notamment ceux d'entre eux qui étaient les moins avancés,

avaient pris du retard dans la mise en œuvre des obligations prises dans le cadre de l'OMC, et plus particulièrement dans le domaine des notifications et de l'élaboration d'une législation adéquate. À cet égard, on s'est accordé à dire qu'une assistance technique ciblée était un préalable indispensable pour que les pays en développement puissent s'acquitter de leurs obligations découlant de l'OMC. Il convenait de réunir au sein de l'organisation d'autres séminaires portant sur des secteurs particuliers, non seulement pour sensibiliser l'opinion publique, mais aussi pour associer à ces travaux la société civile de telle sorte qu'elle puisse jouer un rôle notable dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Le Botswana était entièrement favorable à l'idée de faire participer aux travaux de l'OMC la société civile au sens large. C'était la seule solution pour que les différents peuples puissent comprendre le système commercial mondial et entreprennent de participer à sa restructuration pour le plus grand bénéfice de chacun. Néanmoins, pour qu'on parvienne à ce résultat, il était encore plus urgent d'aider les pays en développement à se doter d'une capacité d'échanges. L'intervenant a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Singapour sur les pays les moins avancés. Il a vivement engagé toutes les organisations concernées à conserver la dynamique de la mise en œuvre du programme d'assistance. Bien qu'on ait beaucoup progressé dans l'application de certaines décisions prises à Singapour, les Membres et le Secrétariat devaient poursuivre leurs efforts d'assistance aux pays en développement, et en particulier à ceux d'entre eux qui étaient importateurs nets de produits alimentaires. Il convenait en outre d'élaborer un programme spécial d'assistance destiné à ces derniers pays, comme le prévoyait l'Accord de Marrakech.

99. Le représentant du Sri Lanka a dit que son gouvernement accordait une grande importance à la pleine mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et aux engagements en matière d'accès aux marchés qui concernaient les produits intéressant les pays en développement, par exemple dans les secteurs de l'agriculture, des textiles et d'autres produits industriels. L'accès à ces marchés était l'élément déterminant de la mise en œuvre des accords. Le Sri Lanka accordait aussi beaucoup d'importance à la Décision ministérielle sur les pays importateurs nets de produits alimentaires, puisqu'il importait lui-même des denrées telles que le lait et le riz. La mise en œuvre de cette Décision était hautement prioritaire. Les accords de commerce régionaux étaient aussi très importants pour le Sri Lanka, d'autant que celui-ci était membre de l'Arrangement commercial préférentiel de l'Asie du Sud. Ces accords devaient être considérés comme une sorte de tremplin permettant de parvenir ultérieurement à une plus large libéralisation des échanges. À terme, ils seraient tous fusionnés en un seul environnement commercial mondial. Une assistance technique favoriserait d'ailleurs l'intégration des accords en question dans le marché mondial. L'octroi de cette assistance était déterminante pour le Sri Lanka, en particulier dans le domaine du règlement des différends. Bien que le nouveau mécanisme soit transparent, son emploi était fort complexe et exigeait beaucoup de compétences; aussi les pays tels que le Sri Lanka avaient-ils besoin d'une assistance technique pour s'en servir correctement. Ils avaient aussi besoin de ce genre d'assistance pour mettre en œuvre les différents accords, et notamment pour se conformer aux prescriptions concernant les notifications, ces dernières ne devant pas devenir un obstacle non tarifaire. Au demeurant, le Centre du commerce international devait, lui aussi, fournir une assistance technique aux pays en développement.

100. Le représentant de Macao a dit qu'à l'heure où le système multilatéral célébrait son cinquantième anniversaire, Macao envisageait avec optimisme son renforcement et le rôle très utile que la libéralisation du commerce pouvait jouer dans le cadre des règles de l'OMC. Évoquant l'Accord sur les textiles et les vêtements, l'orateur a déclaré que la deuxième étape de la libéralisation venait juste de commencer, et que les secteurs des textiles et des vêtements allaient être progressivement intégrés dans les règles du GATT et de l'OMC. Il s'est toutefois inquiété des protections très importantes que les pays importateurs avaient conservées, et jugeait essentiel que l'esprit de libéralisation inhérent à l'Accord soit pleinement respecté. L'ouverture des marchés des textiles et des vêtements devait être progressive mais notable, afin qu'on puisse procéder à des ajustements au fur et à mesure du processus et éviter une exposition brutale à la concurrence. Macao invitait tous les pays importateurs à adopter des mesures constructives, à mettre fin aux traitements discriminatoires dans ce secteur et à s'abstenir de créer de nouvelles formes de protectionnisme par le

biais de procédures antidumping ou d'autres procédures administratives. Les succès que le système commercial multilatéral avait remportés au fil des ans pouvait s'expliquer par la solidité de ses principes fondamentaux de réglementation juridique, de non-discrimination et de prise de décisions par consensus. Néanmoins, pour que ces principes soient appliqués de manière équitable, il fallait rester conscients de la disparité des puissances économiques et des capacités de négocier des Membres. Selon Macao, la mise en œuvre pleine et effective des Accords du Cycle d'Uruguay devait être considérée comme une étape essentielle dans l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations. Pour autant, Macao estimait que le renforcement des résultats du Cycle d'Uruguay restait un objectif majeur, car il conférait au système commercial multilatéral un rôle de plus en plus important dans la promotion de la croissance, de l'emploi et du développement à l'échelle mondiale. Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie, un système commercial multilatéral ouvert et transparent pouvait jouer un rôle fondamental; il était donc important que les pays en développement puissent participer à ce système de manière effective et équitable. Macao a exhorté l'OMC de fournir davantage d'assistance technique aux pays en développement afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les accords d'une façon appropriée.

101. Le représentant de la Trinité-et-Tobago a dit que, depuis la dernière Conférence ministérielle qui s'était tenue à Singapour il y a moins de deux ans, les pays en développement Membres avaient assisté à une accélération de la mondialisation et de la libéralisation. On avait conclu des Accords sur les télécommunications de base, sur les services financiers et sur les technologies de l'information, ce qui avait encore accéléré le rythme déjà élevé auquel le monde en développement était tenu d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère. Cette libéralisation galopante qui intervenait dans des secteurs reposant sur des technologies de pointe avait essentiellement profité aux pays déjà suffisamment équipés pour en tirer parti. On avait beaucoup parlé du potentiel que ces accords présentaient pour les pays en développement, qui allaient bénéficier de leur synergie. Or l'intervenant se joignait aux autres orateurs qui avaient exprimé leur préoccupation devant l'absence d'avantages concrets liés à ces accords sectoriels; il mettait la Conférence ministérielle au défi de résoudre certains des problèmes consécutifs à cette rapide libéralisation et de mettre face à leurs responsabilités certains partenaires commerciaux qui hésitaient encore à se conformer aux règles de l'OMC. Ainsi, à titre d'exemple, le processus de libéralisation exigeait que les entreprises du secteur public soient privatisées d'une manière ouverte et transparente afin que toutes les parties intéressées puissent entrer en concurrence sur un pied d'égalité. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago avait adopté de larges mesures de réforme commerciale et économique dans le but spécifique de promouvoir une croissance menée par les exportations et un développement reposant sur la facilitation du commerce, la diminution des droits de douane et l'élargissement des accès aux marchés. Or les entreprises privées concernées par ces mesures risquaient aujourd'hui, après avoir fonctionné tant d'années en stricte conformité avec les règles du commerce multilatéral, d'être victimes de restrictions unilatérales découlant manifestement du fait qu'elles étaient auparavant des entreprises publiques. Les petits pays en développement comme la Trinité-et-Tobago se trouvaient à la merci des grands pays développés même lorsqu'ils se conformaient aux obligations de l'OMC. Cette organisation avait la responsabilité de créer un environnement dans lequel chacun se trouverait sur un pied d'égalité et de dissuader les plus forts de prendre des mesures unilatérales. C'était dans cet esprit, souhaitait-il, que la présente session de la Conférence ministérielle allait fixer les grands principes en fonction desquels les organes de l'OMC s'efforceraient de résoudre les problèmes des pays en développement liés à la mise en œuvre des accords existants.

102. Le représentant d'Haïti a déclaré que le problème majeur des pays les moins avancés tenait à la faiblesse de leur capacité de production et à leur difficulté d'exporter leurs marchandises, qui entraînaient leur marginalisation. Le faible niveau des exportations des pays les moins avancés pouvait s'expliquer par des problèmes institutionnels et infrastructurels, ainsi que par le manque de ressources humaines. La Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés laissait espérer à ceux-ci que la libéralisation du commerce profiterait à leurs exportations. Haïti se réjouissait des résultats de cette réunion et des engagements pris à cette occasion. Le pays était tout

disposé à prendre les mesures qui lui incombait dans le cadre de ces résultats. Il était le seul pays moins avancé de toutes les Amériques, alors qu'il se trouvait géographiquement très proche du plus grand pays industrialisé du continent. Cette situation était aussi embarrassante qu'intolérable. L'intervenant a lancé un appel aux voisins d'Haïti pour qu'ils partagent avec ce pays leur expérience du développement institutionnel, de la formation technologique et d'autres domaines.

103. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a dit que lorsque son pays avait accédé à l'OMC, il n'avait pas eu conscience du nombre considérable d'accords qu'il lui fallait comprendre et auxquels il devrait se conformer. Les petits pays en développement ne disposaient tout simplement pas de la capacité institutionnelle nécessaire pour gérer tous ces accords, et encore moins pour les appliquer. Dans plusieurs pays, le secteur privé connaissait mal les accords et leurs conséquences. L'intervenant a réaffirmé que l'OMC et d'autres institutions des Nations Unies devaient accorder de toute urgence une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine. Il avait apprécié les séminaires tenus par l'OMC et la CNUCED sur les prescriptions et les Accords de l'OMC, et estimait qu'il était nécessaire d'organiser d'autres séminaires de ce genre. S'agissant de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait lancé de grands programmes d'ajustement structurel et de réforme pour introduire davantage de souplesse dans ses structures, notamment dans les secteurs du commerce et de l'investissement. Ces programmes avaient été mis en place en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI. L'orateur a suggéré que les Accords de l'OMC soient simplifiés de telle sorte que les Membres puissent plus facilement les mettre en œuvre, compte tenu du fait que de nombreux pays avaient des difficultés à les appliquer. Les Membres commençaient à avoir des problèmes à gérer les volumes considérables de documents qu'ils recevaient régulièrement. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait qu'une expérience limitée de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, et les avantages de la libéralisation du commerce risquaient de ne pas se concrétiser avant un certain temps. En outre, pendant les deux années au cours desquelles il avait appliqué les Accords, il s'était heurté à de graves problèmes. Les préférences commerciales qui étaient accordées à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à d'autres membres du Groupe de pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au titre de la Convention de Lomé étaient désormais sérieusement compromises et risquaient de disparaître dans un proche avenir. Selon l'ONU, sur les 71 États membres de l'ACP, 38 comptaient parmi les plus pauvres du monde. La plupart de ces pays avaient une économie fragile, et leurs exportations étaient fortement dépendantes du marché de la Communauté européenne. Il convenait donc d'envisager sérieusement le maintien des préférences commerciales actuellement accordées au titre de la Convention de Lomé. Certes, les principes fondamentaux de la libéralisation commerciale méritaient d'être soutenus, mais d'un autre côté les petits pays en développement ne pouvaient se mesurer sur un pied d'égalité aux pays développés et industrialisés. Nier cette réalité ne ferait qu'aggraver les problèmes actuels du monde en développement. Il fallait accorder aux pays en développement le temps nécessaire pour qu'ils puissent diversifier et restructurer leurs économies. Les pays développés devaient en outre apporter leur assistance pour contribuer à stimuler la croissance des pays en développement. Par ailleurs, l'application des prescriptions sanitaires et phytosanitaires constituait un autre sujet de vive préoccupation. Si l'orateur reconnaissait l'importance de se conformer strictement aux prescriptions en matière de santé, il réfutait par contre l'idée selon laquelle tous les produits alimentaires provenant des pays en développement devaient faire l'objet d'une étroite surveillance. Cette idée avait donné naissance à de nouveaux obstacles invisibles aux exportations des pays en développement. L'intervenant a vivement engagé l'OMC à veiller de façon vigilante à ce que cette discrimination ne puisse prendre racine, et à s'efforcer de comprendre les difficultés auxquelles les pays en développement, et plus particulièrement les petites économies vulnérables, se trouvaient confrontés dans la réalité.

104. Le représentant du Nigéria a dit que son pays était attaché aux règles et aux disciplines du système commercial multilatéral, et qu'il était déterminé à honorer ses obligations contractuelles. Les problèmes liés à la distribution inégale des avantages du système commercial, la marginalisation des pays en développement et la lenteur de leur intégration, les effets limités de l'assistance technique et le

fait que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ne suffisaient pas à régler ces problèmes étaient des sources d'instabilité pour le système tout entier. Ces problèmes devaient être étudiés et gérés de manière adéquate. Il convenait aussi de mettre davantage l'accent sur la dimension du développement dans les Accords de l'OMC, dans les travaux du Secrétariat et dans l'ensemble du système commercial multilatéral. L'intégration de cette dimension dans les travaux de l'OMC était logique et reposait sur la reconnaissance du fait que si le commerce était bien le principal moteur de la croissance, le lien entre commerce et prospérité n'était pas pour autant automatique et nécessitait des politiques de développement appropriées. En outre, conformément à l'article III-5 de l'Accord sur l'OMC, il fallait rendre plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. Au-delà du statut d'observateur qu'ils s'accordaient mutuellement dans leurs réunions respectives, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC devaient s'attaquer ensemble aux problèmes économiques de nature commerciale auxquels beaucoup de Membres de l'OMC se trouvaient confrontés. Il était également urgent d'aider les pays africains à se doter de la capacité nécessaire pour participer de façon effective au mécanisme de règlement des différends, et de mettre un terme à la situation très anormale résultant de la quasi-absence de représentants africains dans les groupes spéciaux créés aux fins du règlement des différends.

105. Le Nigéria approuvait les propositions figurant dans le Rapport du Directeur général sur les résultats et le suivi de la Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés, et espérait que les résultats de cette réunion seraient étendus à d'autres pays africains en développement. En revanche, il s'inquiétait particulièrement de son manque de compétences et de capacités techniques, de la rareté des accès aux marchés, et de l'imposition d'obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que de mesures sanitaires et phytosanitaires. Il estimait que ces questions de mise en œuvre devaient faire l'objet d'une plus grande attention, et qu'il n'y avait aucune urgence à entamer l'examen de nouveaux problèmes, sans préjudice de la poursuite des débats prévus dans le programme incorporé. Il fallait surtout abolir les obstacles au commerce touchant les pays en développement. Le Nigéria continuait à accorder une grande importance à l'investissement étranger direct dans son économie, et à l'accès aux technologies de pointe et aux différentes compétences. C'est pourquoi il avait accordé une haute priorité à l'échange de renseignements et au processus de formation qui se déroulaient au sein du Groupe de travail des liens entre commerce et investissement. L'intervenant a rappelé qu'une pleine mise en œuvre de tous les Accords de l'OMC était indispensable à la crédibilité du système commercial. Elle permettrait d'apporter la stimulation et de conserver l'élan nécessaires aux négociations qui seraient menées par la suite dans de nouveaux domaines, ainsi qu'à l'expansion de l'effort de libéralisation vers d'autres secteurs. Si les accords actuels n'étaient que partiellement mis en œuvre, les avantages prévus resteraient théoriques et ne se concrétiseraient jamais. Beaucoup de pays en développement, y compris le Nigéria, s'étaient sentis trahis en voyant certains pays comptant parmi les plus ardents défenseurs de la libéralisation commerciale continuer de protéger différents secteurs de leur économie, notamment l'agriculture. Les pays en développement se voyaient ainsi dans l'impossibilité d'accroître leurs revenus agricoles et de diversifier leurs exportations. Pour préserver la crédibilité du système et la dynamique de la libéralisation, il convenait d'appliquer pleinement les accords actuels, mais à un rythme qui soit réaliste pour les pays en développement. L'OMC avait déjà entrepris d'aider ces pays, mais il restait encore beaucoup à faire.

106. Le représentant de la Pologne a dit qu'à la première Conférence ministérielle, son pays s'était déclaré satisfait de la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Depuis lors, ce processus avait continué de se dérouler de manière satisfaisante, et des progrès avaient été accomplis dans différents domaines, notamment dans les services financiers. Le système de l'OMC était complexe et exigeait des capacités juridiques et administratives particulières. Cette charge était excessive pour certains Membres, qui commençaient à connaître des retards. L'intervenant était convaincu que la transparence était un objectif souhaitable, mais qu'on devait l'atteindre de la manière la plus simple possible. La Pologne appliquait les règles de l'OMC et libéralisait son commerce des marchandises et des services conformément aux obligations établies par cette organisation. Elle accordait une grande importance au système de règlement des différends, qui constituait l'un des piliers du système

commercial multilatéral. Au demeurant, aucune enquête n'avait été ouverte à l'encontre de la Pologne au sein de ce système. L'entrée de ce pays dans l'Union européenne renforcerait son engagement envers l'OMC. La majeure partie des échanges commerciaux polonais relevaient d'accords commerciaux régionaux. Ceux-ci étaient compatibles avec les règles de l'OMC, et l'on pouvait considérer qu'ils allaient dans le sens de la libéralisation du commerce mondial. La Pologne n'avait nullement l'intention d'empêcher quiconque d'exercer son droit d'analyser la compatibilité desdits accords avec les règles de l'OMC. Cependant, elle estimait que ces examens ne devaient pas reposer uniquement sur les critères définis à l'article XXIV du GATT de 1994 et sur la pratique concernant leur application.

107. Le représentant du Guyana a dit que son gouvernement était attaché i) à promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire, loyal et équitable qui permette aux pays - et notamment aux pays en développement - d'améliorer leur économie et le niveau de vie de leurs peuples en assurant un développement économique durable; ii) à améliorer l'accès aux marchés pour le commerce de marchandises et de services; iii) à promouvoir et soutenir des politiques aussi bien nationales qu'internationales destinées à faire en sorte que la croissance économique et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement; et iv) à favoriser l'élaboration de politiques économiques mondiales qui protègent les intérêts vitaux des petites économies vulnérables du monde en développement. Bien des succès avaient été remportés depuis Singapour, en particulier avec la conclusion des Accords sur les télécommunications de base et sur les services financiers, et la mise en œuvre de l'Accord sur les technologies de l'information. Le système de règlement des différends fonctionnait bien, mais on pouvait encore l'améliorer. La composition de l'OMC s'était élargie, et de nouveaux Membres étaient en cours d'accession. Ces succès s'étaient traduits par une contribution notable de l'OMC à la croissance économique, à l'emploi et à la stabilité. Il convenait toutefois d'examiner de plus près l'incidence de l'organisation au niveau national, en particulier dans les petites économies. Le Guyana avait lancé un programme complet d'ajustement structurel en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Il admettait qu'il était important de restructurer son économie afin de pouvoir profiter des perspectives offertes par la libéralisation du système commercial multilatéral. Toutefois, le poids de sa dette était considérable. Le service de la dette calculé en pourcentage des recettes courantes n'avait cessé d'augmenter, passant de 42,6 pour cent en 1996 à 54,1 pour cent en 1997, et la situation allait encore s'aggraver en 1998. La balance des opérations courantes avait perdu 10,2 milliards de dollars guyanais entre 1995 et 1997, et le pays continuait à enregistrer des sorties nettes de capitaux. L'orateur s'est donc félicité de l'initiative prise par les institutions financières multilatérales à l'égard des pays pauvres très endettés, et il a demandé que tout soit mis en œuvre pour résoudre le problème de l'endettement. Face à l'expansion commerciale et à l'amélioration du niveau de vie intervenant dans le monde développé, il convenait d'aider les pays en développement à bénéficier des mêmes améliorations, faute de quoi les populations indigentes de ces pays risquaient de se trouver contraintes de produire de la drogue et de l'exporter vers les pays développés. C'était une situation qu'il fallait éviter à tout prix. L'intervenant estimait que pour parvenir à bâtir un seul et unique "village mondial", il fallait instaurer un cadre politique qui repose sur la prééminence du droit, la démocratie et une saine gestion, et qui fonctionne selon le principe du consensus.

108. Le représentant de Fidji a dit que pour les pays en développement, dont les ressources étaient fort limitées, il convenait sans nul doute de se concentrer sur les questions de mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC. En effet, ces pays avaient pris du retard dans ce domaine par rapport aux pays développés, et n'avaient pas encore mis en place l'administration nationale chargée de superviser et de coordonner les nombreuses prescriptions en matière de notification. En outre, ils avaient besoin d'élaborer et d'appliquer les législations et les politiques qui leur faisaient encore cruellement défaut, et de mettre en place les activités et les procédures nécessaires pour honorer leurs engagements.

109. Le représentant de Ouganda a déclaré que l'objectif consistant à faciliter et à promouvoir le développement économique des pays en développement était repris dans les Accords du Cycle

d'Uruguay. Comme l'indiquait clairement le préambule de l'Accord de Marrakech, "il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique". Si la mondialisation et la libéralisation avaient amélioré l'efficacité du commerce, elles avaient également entraîné la marginalisation des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux. Beaucoup de pays de disposaient pas des différents éléments - ressources matérielles, financières et humaines et infrastructures institutionnelles - nécessaires pour pénétrer les marchés internationaux en étant réellement compétitifs. Les contraintes pesant sur l'offre nationale limitaient considérablement la capacité de réaction des exportations de ces pays, ainsi que leur capacité de profiter des éventuels accès aux marchés.

110. Le priorité absolue pour l'Ouganda, comme d'ailleurs pour tous les pays en développement, était de faire en sorte que les accords résultant du programme de négociations multilatérales soutiennent la stratégie de développement économique national de ces pays, et favorisent en particulier le rôle joué par le commerce. L'investissement et la suppression des obstacles économiques étaient déterminants pour renforcer la capacité de ces pays de gérer leur propre processus de développement. L'Ouganda était attaché à la libéralisation économique et commerciale. Bien qu'il soit un pays moins avancé, son régime économique et commercial comptait parmi les plus libéraux du monde. Si les économies de ce type permettaient bien d'attirer les investissements, d'accroître la production, d'améliorer la qualité des produits, de respecter les normes et de profiter des perspectives offertes par le système commercial multilatéral, leur libéralisation devait néanmoins pouvoir s'appuyer sur un environnement international favorable. Or il fallait, à cet effet, résoudre les problèmes de l'endettement, de l'accès aux marchés et des contraintes pesant sur l'offre.

111. En tant que pays en développement, l'Ouganda accordait une grande importance à la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Pour ce pays comme pour d'autres, le succès de l'OMC se mesurerait au regard du rôle que cette mise en œuvre jouerait dans le développement de leur économie. L'OMC devrait faire le bilan du processus de mise en œuvre afin d'évaluer dans quelle mesure les perspectives de croissance économique et de développement durable des pays en développement s'étaient concrétisées, comme le laissaient espérer les Accords du Cycle d'Uruguay. Pour la plupart des pays en développement, l'application de ces accords était une lourde tâche, qui nécessitait donc une assistance technique poussée. Ainsi, un certain nombre de pays ACP avaient eu des difficultés à honorer leurs obligations de notification et à tirer parti des possibilités offertes par les accords en raison de la faiblesse de leurs ressources humaines et de leurs capacités institutionnelles. Ces pays avaient aussi eu du mal à respecter les délais prévus pour les périodes de transition. Il était urgent de leur accorder les ressources techniques et financières dont ils avaient besoin pour mettre leur législation nationale en conformité avec les accords. Les arrangements de transition n'avaient pas pour seul but d'accorder aux pays en développement un délai d'adaptation plus long. Ils reposaient aussi sur l'hypothèse implicite selon laquelle on allait accorder à ces pays, et en particulier aux pays les moins avancés, une aide économique destinée à leur permettre de se développer jusqu'au stade où ils seraient en mesure de se conformer aux Accords du Cycle d'Uruguay et d'en retirer des avantages. Le Groupe ACP avait soutenu l'initiative en faveur des pays les moins avancés tout en soulignant la nécessité de prendre des mesures et d'instaurer des mécanismes appropriés pour que les décisions puissent être mises en œuvre de manière effective. Les pays vulnérables ou à faibles revenus ainsi que les économies sans littoral et les petites économies insulaires souffraient de faiblesses très diverses; aussi l'OMC devait-elle leur accorder une attention toute particulière. L'Ouganda exhortait l'OMC et d'autres organisations de renforcer l'assistance technique qu'elles accordaient aux pays ACP pour que ceux-ci puissent répondre à leurs besoins spécifiques. Cette assistance devait les aider à la fois à comprendre les différents Accords du Cycle d'Uruguay et à acquérir la compétence nécessaire pour honorer leurs obligations dans le cadre de l'OMC, ainsi qu'à se débarrasser des contraintes qui pesaient sur l'offre. S'agissant du processus d'accession, les pays en développement, et en particulier les petites économies et les économies insulaires, ne devaient pas être tenus de contracter d'autres

obligations que celles qui découlent de la stricte application des Accords de l'OMC. Par ailleurs, pour faciliter l'intégration des pays en développement dans une économie mondialisée et libéralisée, le secteur privé devait jouer un rôle vital de consolidation du développement. Le système commercial multilatéral devait donc se doter de mesures destinées à stimuler le secteur privé dans les pays en développement. Enfin, l'Ouganda a instamment demandé à l'OMC et aux institutions de Bretton Woods d'améliorer leur coordination dans l'élaboration de politiques à l'échelle mondiale.

---